Samedi, 7 juin 1849. — ÉDITION DU MATIN. — 1re année. — N° 82.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
Paris. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
Seine. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
Départements .	32 »	16 »	8 »	3 »»
Étranger . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. . .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50 -
Réclames.	[illegible] — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 6 JUIN 1849.

Opinion publique en Russie.

Les nouvelles données par la *Gazette de Silésie* (Voir le n° 75 de la *Tribune des Peuples)* reproduites dans les feuilles de Paris ont passé presque inaperçues. On y lisait :

« Le corps des généraux russes s'est prononcé contre l'intervention en Hongrie et a conseillé à l'empereur de se tenir seulement sur la défensive à l'égard de l'insurrection hongroise. »

En même temps on écrivait de Berlin à la *Gazette du Rhin et de la Moselle* qu'on aurait découvert des complots sérieux à Saint-Pétersbourg et principalement dans l'armée.

D'après une correspondance de Kopolna, en Hongrie, rapportée par la *Gazette de Cologne* et la *Tribune des Peuples* du 3 juin, une partie de l'armée auxiliaire russe s'empresserait de retourner en Pologne.

La *Gazette de Lubeck* du 28 mai, et le *Correspondant* de Hambourg du 30 mai, parlent de conspirations et d'arrestations qui ont eu lieu à Saint-Pétersbourg, dont plusieurs officiers de la garde et les employés au ministère de l'intérieur et des affaires étrangères ont été victimes. (Voir la *Tribune des Peuples* du 4 juin.)

Avant-hier, nous avons publié la découverte par le général Gourgieff de cette conspiration formidable, dont les ramifications s'étendaient depuis Saint-Pétersbourg jusqu'à Riga, Astracan et Varsovie.

Ces nouvelles provenant simultanément de différentes sources et qui par un accord unanime, ont toute l'apparence de faits incontestables, nous imposent le devoir d'expliquer l'esprit de l'opinion publique dans l'empire et dans ses armées, en tant que son moral devra nécessairement imprimer une direction imprévue à la guerre polono-hongroise. La découverte partielle du complot qui a ses racines dans les masses, n'arrêtera pas la marche des évènements qui se pressent en foule et envahissent le Nord comme un torrent.

Deux Peuples révolutionnaires, provoqués par la puissance brutale de deux empereurs à un duel à mort, on ramassé le gant avec bonheur. Nous sommes frères, amis, alliés de ces deux Peuples ; nous avons promis à la face du monde notre concours à leur émancipation. Mais, oh! honte éternelle! nous restons spectateurs oisifs de ce drame sanglant. Est-il donc consolant pour un Français de voir que ces soldats de la démocratie possèdent des alliés qui, sans leur avoir prodigué de promesses, leur prouvent néanmoins une sympathie *active*, et que ces alliés sont des patriotes russes?

Dans des états immobiles, c'est l'élément destiné à soutenir le despotisme qui engendre communément les Révolutions, ou au moins amène les péripéties violentes : témoin les prétoriens à Rome, les mamelouks en Egypte, les jannissaires à Constantinople, les strelitz à Saint-Pétersbourg. L'armée est le bras principal de l'opinion publique en Russie.

D'après nos corrrespondances particulières, toute la Russie, moralement parlant, est partagée aujourd'hui en deux camps : toutefois les hommes de *status quo* parmi le Peuple et l'armée se trouvent en grande minorité.

Un changement quelconque est donc inévitable. Qu'importent qu'ils ne votent pas : ils feront valoir leurs opinions respectives dans l'action. L'opiuion est la reine du monde infiniment plus absolue que l'autocrate et le sultan.

Le soldat en Russie n'est pas tout à fait une machine aveugle : il a ses sentiments et ses préjugés qu'on ne foule pas aux pieds impunément. Presque toute l'armée est mécontente de la tâche que l'autocrate lui impose par l'entêtement de sa volonté suprême.

Aucune race n'est aussi détestée par les Slaves et surtout par les Russes que les Allemands. Plusieurs révolutions en Russie n'avaient d'autre but que l'extermination des Allemands établis dans le pays. L'armée murmure et ne dissimule nullement son mécontentement. « Comment! dit-elle, on veut que nous nous battions pour les Allemands contre les Slaves, nos frères, qui ont été toujours broyés et écrasés par ces mêmes Allemands! Non, jamais! L'empereur n'est pas russe, il est allemand de corps et d'âme! »

Comme ailleurs, et surtout dans les pays moins avancés, le Peuple pivote autour des grandes traditions nationales ; il opère ses rotations périodiques et avance ainsi : il a deux mouvements comme notre globe.

Avant et après l'invasion des Varègues, la Russie a compté des républiques très puissantes, comme la république de Novogorod et celle de Pleskof (Pskow). Ce n'est que sous l'invasion tatare, depuis les conquêtes de Batou, fils de Thouschikhan, que les grands-ducs varègues, issus de la famille de Rurik, apprirent à gouverner la Russie avec une verge de fer pendant deux siècles et demi (depuis 1237 jusqu'en 1475), écoulés sous la domination et l'instruction tatare.

Ensuite après avoir brisé la puissance de la *horde d'or* les grands-ducs continuèrent la politique de leurs maîtres déchus, en abolissant sans pitié toutes les franchises du peuple. La dynastie de Romanoff suit servilement le même système et renchérit dessus.

L'opinion publique de ce peuple opprimé cherche toujours sa revanche : elle a ses restrictions superstitieuses; elle ne souffre par exemple le même despote sur le trône que vingt-cinq ans, parce qu'elle croit obstinément qu'après ce laps de temps les monarques deviennent aliénés et abandonnés de Dieu. Ainsi l'écharpe au cou est la dernière récompense des autocrates dans ce pays pour leurs *services* rendus à la patrie.

Quelquefois, lorsqu'on voulait se débarrasser du souverain régnant en Russie, on ne proclamait pas pour son successeur l'héritier présomptif, mais un prétendant quelconque, fût-il de la classe la plus humble.

Au commencement du dix-septième siècle, la Russie fut bouleversée par les différents prétendants qui surgissaient les uns après les autres pendant une dizaine d'années. Pour qu'on ne nous soupçonne pas de partialité, laissons parler l'historiographe de l'empire, qui a dédié son ouvrage à l'empereur Alexandre.

« Ce ne fut point, dit Karamsin, du côté où le tsar Boris était en garde contre le danger, que ce danger vint fondre sur lui. Ce ne furent point les descendants de Rurik, ni les princes, ni les grands, qu'il persécutait, ni leurs enfants, ni leurs amis armés par la vengeance, qui songèrent à le précipiter du trône : *cette entreprise fut conçue et exécutée par un misérable aventurier*, au nom d'un enfant depuis longtemps au tombeau. Tout à coup, et comme par miracle, l'ombre de Dmitri se leva du cercueil pour glacer de terreur son meurtrier et bouleverser toute la Russie. »

Cet aventurier s'appelait Jouri Otrepief, fils d'un pauvre fermier, devenu moine, et ensuite le tsar de toute la Russie. Persécuté par le gouvernement à cause de ses propos séditieux, il se défroqua et se réfugia en Pologne. Il servit chez un gentilhomme polonais, et de là éxécuta son *plan fabuleux*.

« C'est ainsi, continue Karamsin, qu'un diacre fugitif imagina, par un grossier mensonge, de renverser un puissant monarque et de monter à sa place sur le trône, dans un empire où le souverain était regardé comme une divinité terrestre... Les Russes ne pouvaient raisonnablement croire à la résurrection du *tsarevitz* (fils du tsar), mais ils n'aimaient pas Boris. » (Voyez Hist. de la Russie, par Karamsin, publiée à Saint-Pétersbourg, t. XI, pp. 160, 164 et 204.)

Dans la dynastie actuelle de Romanoff, l'avénement de plusienrs princes et princesses, au préjudice des héritiers *légitimes* avait assez souvent lieu. Le Peuple et l'armée cherchaient toujours un bon maître ou une bonne maîtresse, mais leurs vœux ne se sont jamais accomplis.

On n'ignore pas qu'un simple soldat cosaque, nommé Pouhatchef, qui ne savait ni lire ni écrire, se proclama empereur sous le nom de feu Pierre III, massacré par ses gardes, à l'instigation de son épouse. Ce fut la tsarine Catherine II, ou, de par Voltaire, Catherine *la Grande*. Cet homme du Peuple fit trembler pendant longtemps tout l'empire. L'impératrice, dans ses lettres au philosophe de Ferney, l'appelle ironiqnement *monsieur le marquis de Pouhatchef*, et le compare à Tamerlan.

Nous expliquerons prochainement comment les vieilles traditions réagissent actuellement en Russie sur l'opinion publique.

Attaque de Rome par l'armée française.

Encore une honte de plus que l'honneur français vient de subir. Depuis les traités de 1815, elles sont nombreuses, hélas! A quand donc le réveil de la grande nation! Quand donc les hommes qu'elle se donne pour la gouverner cesseront-ils de pactiser avec l'étranger!

Hier, nous avons dit que le télégraphe avait apporté au gouvernement la nouvelle que le général légitimiste Oudinot à la tête de quinze mille Français avait de nouveau attaqué Rome. Aujourd'hui on nous informe qu'après un grand carnage, le général de la légitimité bourbonnienne serait entré dans la ville.

La dépêche que nous venons de mentionner n'est pas au *Moniteur*, cependant elle existe, nous ignorons le motif pour lequel le gouvernement l'a dissimulée.

La prise de Rome est moins authentique que l'attaque. Nous espérons et nous redoutons tout à la fois que notre correspondance ordinaire ne nous apporte le bulletin d'une nouvelle victoire des Romains.

Nous espérons et nous désirons cette victoire pour la cause sacrée de la liberté des Peuples, et cependant nous ne pouvons nous empêcher de la redouter aussi lorsque nous nous rappelons que c'est l'armée française qui serait vaincue!

Cruelle situation que celle qui nous force à regretter la victoire n'importe auquel des deux peuples elle appartienne, car cette victoire ne peut être que fatale à l'honneur de la France.

Victorieuse, notre armée assassine un peuple allié de principe de la France ; vaincue, elle ne peut même pas espérer l'hommage que les bons citoyens doivent au malheur.

Dans le siècle dernier on a fait de grands et de justes reproches au gouvernement français de ce qu'il avait laissé égorger la Pologne. Aujourd'hui il se fait lui-même *bourreau des Peuples*. Il y a progrès dans la honte.

Et cependant celui qui est à la tête du gouvernement français se nomme Napoléon; celui-là a combattu glorieusement à Forli en 1831 pour la cause de l'indépendance italienne; à ses côtés pour la même cause son frère a succombé; à celui-là six millions de Français ont confié le pouvoir pour les venger de 1815; et voilà que cet homme, contrairement à la volonté du pays et de sa représentation, mêle le drapeau de la France au drapeau autrichien, et voilà qu'il tue l'Italie, qu'il raffermit les bases ébranlées de l'œuvre de 1815, et voilà qu'il réduit ceux qui l'ont porté au pouvoir à pleurer leur victoire électorale, maintenant qu'ils sont contraints de reconnaître que le fruit de cette victoire est la plus grande honte que le nom français ait jamais subie : la destruction d'un Peuple libre par les armes de la France!

Faut-il donc que les *amis de la veille* du président soient, eux aussi, obligés de demander pardon à Dieu et aux hommes de la part qu'ils ont prise au triomphe du dix décembre!

Vers la fin de la séance, on a apporté le message du président de la Républiqne, mais les représentants, effrayés de l'étendue de ce manifeste ont demandé son insertion au *Moniteur*. L'Assemblée ayant adopté et le manifeste n'ayant pas été lu, nous ne pouvons le rapporter ce matin.

Séance de l'Assemblée.

Le citoyen Crémieux a continué aujourd'hui sa défense du gouvernement provisoire, ses aggressions spirituelles contre le citoyen Faucher. Puis le citoyen Faucher est venu à son tour incriminer les actes du gouvernement provisoire, a rendu épigramme pour épigramme au citoyen Crémieux ; il s'est ensuite posé en victime des partis anarchiques, en espèce de Décius prêt à se précipiter dans le gouffre du désordre, afin d'obtenir de Dieu qu'il veuille bien fermer cet abîme toujours béant.

Cinq mois au pouvoir ont suffi au citoyen Faucher pour arriver au comble de la vanité chez un homme au-dessous du médiocre, le citoyen Faucher s'assimile tellement la société, l'identifie si bien avec lui, que ce qu'il veut elle doit le vouloir ; que ce qui lui plaît doit lui plaire ; que ce qui le blesse le fait souffrir, doit la blesser, la faire souffrir ; qu'enfin ce qu'il ne comprend pas elle ne peut ni ne doit le comprendre.

Dans son immense vanité, le citoyen Faucher rapetisse la société à sa taille, son intelligence à la sienne.

Ce que nous avons peine à comprendre c'est la patience de l'Assemblé assistant plus ou moins calme, plus ou moins agitée à ces récriminations ; le citoyen Faucher a été blamé par la constituante, s'il n'a pas la pudeur de se taire, l'Assemblée devrait avoir l'énergie de le rappeler à la modestie. Il nous est difficile de sentir l'importance de ces discussions en présence du travail gigantesque que l'Assemblée est appelé à élaborer.

A l'intérieur, le cholera, la misère, la méfiance, la conspiration des écus contre le salariat, l'agitation des meilleurs esprits aux prises avec des souffrances que chaque jour augmente au lieu de diminuer ; aucun parti pris pour régler la marche de la société, de manière à contenter la fiévreuse impatience des uns, tout en hâtant l'indolence ignorante et pleine de manvaise volonté des autres. Et cela, parce que la société en est à une de ces époques critiques, tristes et douloureuses comme le sont celles appelées à faire sortir de leurs entrailles une existence nouvelle. L'enfantement est pénible, laborieux, et nous cherchons vainement autour de nous la main assez vigoureuse, l'idée assez puissante pour sauver à la fois la mère et l'enfant, et faire que l'enfant s'abrite et grandisse sous la protection maternelle.

A l'extérieur notre influence est perdue, la position du gouvernement est plus précaire encore qu'à l'intérieur, l'Europe est en feu et l'Assemblée nationale, l'élue du suffrage universel passe son temps à écouter un Léon Faucher ou à s'occuper d'un Changarnier.

C'est triste pour ceux au cœur desquels il est resté le sentiment de l'honneur et de la dignité nationale.

Il est dur de toujours souffrir en attendant, et de ne pas même avoir l'espoir pour se consoler ; que de déceptions depuis quinze mois, tant pour ceux qui croyaient à la réalisation d'une société républicaine, que pour ceux qui, exilés par le despotisme et réfugiés en France, attendaient avec impatience le jour où la France donnerait à l'Europe le mot d'ordre de la liberté. Au lieu de cela, rien, rien à l'intérieur, rien à l'extérieur ; et en nous voyant moins de bien-être réel, moins de gloire que sous Louis-Philippe, nous ne pouvons nous empêcher de nous écrier : Que Dieu protége la France! car les hommes semblent l'abandonner.

Les rédacteurs du journal le *Crédit*, amis de MM. Dufaure, Tocqueville et Lanjuinais, ne veulent pas que l'on élève « cette délicate question des affaires de Rome à un degré d'importance que notre situation intérieure nous défend impérieusement d'attribuer aux nombreuses difficultés, très intéressantes sans doute, qui se résolvent en ce moment, au prix de tant de souffrances et de sang, chez toutes les nations étrangères. »

N'en déplaise à ces esprits trop faciles à s'illusionner sur le présent à force de scrupules quant à l'avenir, il n'y a pas à sacrifier la politique du dehors à celle du dedans. Les deux politiques sont parfaitement solidaires ; faiblesse au dehors, faiblesse au dedans ; trahison au dehors, trahison au dedans. Il y a dans la vie des Peuples, des époques où des transactions temporaires entre le bon et le mauvais principe, entre le passé et l'avenir sont inévitables et sont possibles. De 1830 à 1848 ce pouvait être la politique de la France. La monarchie constitutionnelle pouvait et devait être une époque de transaction et de transition. Ce qui a été manqué de 1830 à 1848 est impossible désormais.

A l'intérieur, il y a incompatibilité entre la République et l'organisation administrative et civile de la bourgeoisie.

A l'extérieur, il y a incompatibilité entre la République et les traités de 1815, entre la République et les monarchies soit absolues, soit constitutionnelles, fût-ce même la monarchie constitutionnelle du pape catholique. Comment donc ne comprend-on pas d'instinct, lors même que tout le passé du socialisme serait oublié, l'abîme de contradictions, d'impossibilités et d'incompatibités que supposent ces deux mots : papauté catholique et monarchie constitutionnelle, papauté catholique et République, surtout lorsqu'il s'agit des vieilles sociétés européennes! Et notez bien qu'ici nous parlons seulement de l'autorite temporelle du pape.

La question des affaires de Rome, sans que l'on ait besoin d'efforts factices pour l'élever à cette hauteur, est, par elle-même, une question essentielle et vitale pour la République française. Pourquoi donc s'imagine-t-on qu'elle peut être séparée de la question de « pain et de sécurité pour le Peuple de France, » de la question de reprise des affaires?

Les affaires industrielles de France ne reprennent point, parce que la clef du retour de la confiance est la clef du coffre-fort de MM. de Rothschild, les patrons du *Journal des Débats*, de MM. Fould, les patrons du *Constitutionnel*, la clef des caves à mille compartiments de la banque dite de France, la patronne de tous les exploiteurs ; la clef de la cassette des patrons de la *Patrie*, et de tant d'autres traitants de la Bourse et de l'*Opinion* déguisés en catholiques.

Or, la maison Rothschild n'ouvrira sa caisse, à Paris, que si les Rothschild de Francfort, les Rothschild de Naples, les Rothschild de Londres, sans compter leurs diminutifs à Madrid, à Berlin et ailleurs, sont tranquilles. Il en est de même de toutes les autres caisses du capital, pour qui la solidarité n'est pas une vague théorie, ni une promiscuité cosmopolite, suivant l'expression des praticiens du *Crédit*.

L'instinct des financiers est plus clairvoyant que la diplomatie de MM. Tocqueville, Dufaure, Passy, Barrot, Lanjuinais.

Pour qui connaît un peu les hommes et les choses, tous ces hommes d'Etat sortis de la poussière des dossiers du barreau ou des bouquins de l'Institut ne sont que de tristes instruments entre les mains de ces redoutables tacticiens de la ruse, profonds comme des caves de financiers, durs comme des serrures de coffre-forts et madrés comme des Figaro.

Ces maîtres de la finance ne veulent pas de la République française, parce qu'ils savent que c'est la République européenne, et que la République européenne, c'est le triomphe du travail sur l'agiotage. Et, comme ils savent encore mieux que les inspirateurs du *Crédit* que « l'exemple de la France heureuse ferait plus pour le triomphe de la République européenne que la grande armée du Grand-Napoléon, » ils ne veulent pas que la France soit heureuse, et que cet exemple du triomphe de la démocratie soit donné au monde. Tout cela est clair comme le jour.

Donc MM. Dufaure, Tocqueville, et Lanjuinais, en y joignant même MM. Lacrosse, Barrot et de Tracy, ne feront pas renaître le travail à l'intérieur, au prix de la plus humble transaction dans les affairomaines, tant qu'ils ne marcheront pas à la destruction de la République en France. Nous voulons bien croire à leurs bonnes intentions, nous admettrons même leur ralliement sincère à la République. Mais, malgré tout cela, ils ne sont pas de force contre la réaction.

Toute leur valeur serait de prolonger l'armistice entre le royalisme et le socialisme. Ils y parviendraient pour quelques mois peut-être, en maintenant leur position « de neutralité protectrice! » Nous leur laisserons même tout le temps qu'ils voudront pour expliquer par des paroles ou par des actes ce que veut dire une neutralité protectrice. Dieu veuille que les forcenés de la réaction, les monarchiens de toutes couleurs, à qui la République a été assez débonnaire pour céder le palais de son conseil d'Etat, soient aussi accommodants que nous! Voilà tout ce que nous souhaitons.

Mais si c'est là le rôle de ces pâles ombres du tiers parti ou de l'opposition constitutionnelle de 1830, le langage que nous entendons, depuis quelque temps, de la bouche des rédacteurs et inspirateurs du *Crédit*, est-il bien celui qui convient, en 1848, aux rédacteurs et inspirateurs du *Globe* de 1831? Et les tristes illu-

sions auxquelles nous les voyons en proie devraient-elles envahir des hommes dont nous ne contestons ni la force ni la bonne foi ?

Comment ne voient-ils pas qu'il n'est question de lancer la France sur l'Europe que parce que l'Europe absolutiste arrive incessamment aux frontières de France et serait bientôt chez nous si on laissait faire les banquiers et industriels qui les appellent! Comment ne voient-ils pas que l'esprit qui pousse la République démocratique et sociale à la guerre contre les despotes est un esprit de calcul et de conservation, en même temps qu'une force d'enthousiasme et de conviction !

Comment séparent-ils encore l'enthousiasme légitime, du bon calcul; la foi de la raison! Comment peuvent-ils croire à la conversion des financiers, lorsque ceux-ci voient, au bout, la conversion de leurs rentes! Comment peuvent-ils croire à la reprise du travail aussi longtemps que la fatale industrie du jeu sur la rente et l'usure sera plus lucratif sous une République aux abois que le mouvement régulier de la production et de la consommation.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Nous recevons la confirmation de la nouvelle que nous avons donnée il y a deux jours sur l'entrée du général Garibaldi dans l'Etat napolitain: ses troupes se trouvaient le 1er juin à cinq milles de Naples. Il n'a trouvé nulle part de résistance. Les populations des villes et des campagnes le reçoivent partout avec une joie indescriptible, en le saluant comme leur libérateur. Les troupes napolitaines se retirent devant lui, et se portent toutes vers la capitale. Notre correspondant nous affirme qu'au moment où nous lirons sa missive, l'armée romaine sera dans Naples, et que son brave chef y proclamera la République. On nous affirme aussi que l'éloignement de Garibaldi et ses 12 mille hommes ne nuit en aucune manière à la défense de Rome.

Le général Haynau est nommé général en chef de l'armée autrichienne en Hongrie en remplacement du général Welden qui reprend son ancien poste de gouverneur militaire et civil de Vienne. Cette nouvelle nomination porte la date du 30 mai. Les lauriers que le général Welden rapporte de l'armée se réduisent à bien peu. Sa fameuse proclamation sera le haut fait le plus mémorable de son commandement.

Le *Times* dit qu'on faisait à Copenhague des préparatifs pour la réception de personnages d'un rang élevé. Les uns disaient que le duc de Leuchtenberg, dont le bruit public a annoncé l'adoption par le roi de Danemark, était attendu; d'autres annonçaient l'arrivée du grand-duc Constantin.

L'Assemblée nationale du Danemark, convoquée au mois d'octobre de l'année dernière, a voté le 25 mai une Constitution d'après un projet que les ministres du roi lui ont présenté. Nous en donnons les principaux articles.

Nous n'avons reçu aujourd'hui ni les journaux d'Agram, ni ceux de Carlsruhe.

Nous nous détournons, avec un sentiment douloureux, des événements qui se passent en Allemagne. D'une part, une coalition royaliste insolente, d'autre part, une soi-disant Assemblée nationale impuissante, et enfin, une insurrection qui tombe presque dans l'imbécilité en faisant la guerre à la coalition royaliste en faveur d'une coalition impérialiste. En vain y cherchons-nous le Peuple. Nous n'y trouvons que des intrigants couronnés, des docteurs égoïstes, des révolutionnaires écervelés qui veulent jouer le rôle de diplomates prudents.

Le Peuple, tiraillé de tous côtés par ces partis désorganisateurs, perd la tête. Les pauvres Allemands, qui ont tant appris dans leurs universités, feraient bien d'apprendre, d'autres Peuples moins savants qu'eux à avoir un peu de bon sens. Ces réflexions nous accablent en présence de l'arrogance impunie du roi de Prusse, de la dispersion non regrettée de l'Assemblée nationale allemande, des proclamations imprudentes des gouvernements provisoires de Karlsruhe et de Kaiserslautern.

Nous plaignons encore le général Srnajdé et les Polonais qui y prennent part. La lutte des Allemands n'est pas ce que l'Europe attendait d'une nation célèbre par son instruction et située avantageusement au cœur de l'Europe. Nous n'y voyons pas un sentiment élevé, nous y apercevons seulement une raison égarée, un chaos de doctes arguties.

Bem et Dembinski ne se battraient pas pour l'empereur d'Autriche, qui pourtant serait moins dangereux pour la liberté européenne qu'un empereur d'Allemagne, ni pour une Constitution autrichienne qui blesserait moins les sentiments nationaux polonais que celle de Francfort.

Supposons que le roi de Prusse vienne subitement à changer d'opinions, ou que les événements le forcent à reconnaître la Constitution et à accepter la couronne impériale, dans quelle position fausse se trouveraient vis-à-vis du Peuple allemand, vis-à-vis de leur propre conviction, vis-à-vis de l'Europe, les gouvernements provisoires de Bade et du palatinat?

Attendons, néanmoins : peut-être les Allemands reviendront-ils à de meilleurs sentiments envers leur patrie et envers l'Europe. Toujours est-il qu'ils auront perdu un temps précieux et retardé la chute de leurs despotes.

La réunion du conseil d'Etat a discuté dans son sein la question de l'amnistie. Un seul membre, M. Desmousseaux de Givré, s'est prononcé d'une manière générale et absolue pour que cet acte de haute justice fût enfin accompli; mais il en a été fortement blâmé par cette honorable réunion, qui à l'unanimité moins une voix, celle de M. Desmousseaux de Givré, a rejeté l'idée même de l'amnistie. Nous sommes heureux de pouvoir enregistrer le nom de l'honorable représentant qui a eu assez de force d'âme pour évoquer tout seul et pour soutenir cette grande mesure de réconciliation générale.

M. de Lesseps est arrivé ce matin à Paris. Il paraît qu'en effet sa raison s'est égarée. Dans la dernière dépêche que le gouvernement a reçu, se trouvait une pièce singulière écrite de sa main, où il donnait la description de sa chambre à coucher, parlait de sa robe de chambre et d'autres détails qui ne laissent aucun doute sur son état de *folie*.

Si nous cherchions de nouvelles preuves, pour montrer combien aux principaux organes de la presse en Angleterre sont antipathiqnes les mouvements de la liberté qui agitent auiourd'hui le continent, nous les trouverions dans un article récent du *Times* du 4 juin, intitulé: « *Allemagne et Prusse.* » A l'occasion du nouveau projet prussien d'une Constitution octroyée pour l'Allemagne, le *Times* soumet à une critique très sévère la politique de Frédéric Guillaume depuis les événements de février. Or, devinerait-on ce qu'il lui reproche? C'est d'abord, de n'avoir pas écrasé la révolution à Berlin en mars 1848; puis d'avoir fait suivre l'heureux coup d'Etat de novembre d'une offre de Constitution trop libérale, de nature, par conséquent, à être remaniée; c'est enfin d'avoir aujourd'hui imaginé pour l'Allemagne un ensemble d'institutions *fondées sur le suffrage universel*! Voilà donc le grand crime du roi de Prusse aux yeux de la feuille des aristocrates et des banquiers de Londres, crime, qu'ils l'engagent à ne plus comettre à l'avenir !

L'*Assemblée nationale* termine ainsi son compte-rendu de la séance d'hier :

Il faut que l'Assemblée avise et au plus vité. La majorité a devant elle une convention qui se dresse déjà pour l'étouffer. La rappeler à l'ordre, ce serait souffler sur un incendie pour l'éteindre. Pour d'autres hommes, il faut d'autres moyens, et ce n'est pas seulement de la majorité qu'il s'agit, c'est du sort de la France.

Il est certain que les rétrogrades se passeraient de la montagne dont le contrôle les gêne à l'excès; on devine à leur impatience qu'ils voudraient bien en finir avec ces rudes contradicteurs, et qu'un coup d'Etat, d'où sortirait une belle et bonne déportation qui leur laissât les coudées franches, sourirait assez à ces grands citoyens.

C'est probablement ce qu'il faut entendre par les *mesures* que réclame le débonnaire journal, à moins que la phrase n'abrite quelque autre pensée un peu plus féroce.

Nous avons cependant comme un vague espoir que l'on y regardera jusqu'à deux fois avant de répondre à ce chaleureux appel.

Nous croyons rendre service à nos lecteurs en traduisant ici quelques passages d'un article publié récemment dans le *Daily-News*, et intitulé : *Les Français et leur Constitution.*

La difficulté que Louis Napoléon éprouve à former un cabinet, est le resultat de la position dans laquelle il s'est placé. Au lieu de se mettre au-dessus de ce petit nombre d'hommes politiques, dont on fait des ministres, Louis Napoléon en est un ; il discute avec eux, se querelle avec eux, et souvent il arrive qu'il fait partie de la minorité dans son propre cabinet.

Il conseille la guerre quand ces messieurs demandent la paix, et veut user de clémence lorsqu'ils exigent un acte de rigueur. La conséquence de cette position pour le cabinet français est une complète ignorance de ses propres intentions, ainsi qu'une grande indécision. Quant au but qu'il aurait voulu atteindre, l'expédition de Rome en est la preuve. Quel en était l'objet? Quelles étaient ses instructions? Quelle doit en être la fin.

Certes, dans le nombre des ministres qui l'ont sanctionnée de leur approbation, il n'y en a pas deux qui tomberaient d'accord pour répondre à ces questions. M. Faueher vous dirait une chose, M. Passy une autre; quant au président, nous ne pensons pas qu'il pût rien dire du tout. Voilà l'armée expédiée qui se retire sur la *Campagna*, également prête à l'accomplissement de la tâche absolutiste des Russes, en ramenant le pire des despotismes, le despotisme en soutane, où à fraterniser avec la République romaine, au cas où Ledru-Rollin aurait pris d'assaut le cabinet de l'Élysée. Nous n'accusons pas Louis-Napoléon !...

Il a consenti à se séparer du ministre qu'il aimait le mieux, de celui qui lui était le plus attaché, M. Faucher. Il a attendu pour voir quels hommes nouveaux le flot politique lui devait apporter. Bugeaud ou Dufaure, ou tous deux ensemble, ou pas un des deux, tout semble lui être égal, sinon indifférent. Mais en cherchant ainsi à plaire à l'Assemblée, en permettant à la coterie politique dominante en ce moment d'agir selon ses vues, et de se constituer un gouvernement conforme à son bon plaisir, que fait Lonis-Napoléon pour la France?

Travaille-t-il à consolider les institutions républicaines, ou à préparer le retour de la monarchie? Entre-t-il avec dignité dans une voie d'économies et de paix? Non! L'intervention romaine, aussi prématurée que dispendieuse, en est la preuve. A-t-il prêté le moindre appui à la cause libérale en Europe? Son attitude et celle de son ministère a-t-elle témoigné de la sympathie, de l'intérêt à la Hongrie, à l'Allemagne, à l'Italie, qui combattent pour la liberté?

Si de la sympathie et de l'intérêt ont été parfois témoignés ou sentis, ce n'est pas pour ces nations qui réclament leur indépendance, mais bien plutôt pour les puissances monarchiques qui s'efforcent de les maintenir sous leur leur joug. La dernière fois que M. Barrot prit part aux débats, ce fut pour louer et exalter le mérite de la Russie, cette nouvelle alliée de la France, qui a récemment reconnu la République.

Et cela eut lieu an moment même où les Hongrois, les Allemands et les Italiens étaient stigmatisés par tous les organes d'action du ministère français. Espérons qu'un changement heureux ne tardera pas à se manifester dans le nouveau cabinet. Il a été renforcé de deux hommes connus por leurs opinions libérales, MM. Dufaure et Toqueville, dont la présence contribuera certainement à neutraliser l'influence, et les idées de M. de Falloux, ce principal instigateur de l'intervention romaine.

Nous recevons du *Peuple* la lettre suivante :

Paris, 6 juin 1849.

Mon cher confrère,

Proudhon a été arrêté hier, à huit heures du soir, et écroué immédiatement à la Conciergerie, où il est encore en ce moment. Il était venu à Paris, il y a quelques jours, pour mettre ordre à ses affaires, et se disposait à partir pour la Suisse. Comme il ne se cachait pas, il n'aura pas tardé à être reconnu.

Salut et fraternité. ALFRED DARIMON.

Avis aux porteurs des Obligations de l'emprunt romain.

La crise financière, qui a produit une grande stagnation dans les affaires commerciales et qui a rendu presque impossible la transmission d'une place à une autre, surtout quand il s'agit de sommes considérables, a empêché le gouvernement de la République romaine, de remettre à Paris à MM. Rothschild les fonds nécessaires pour le payement dudit emprunt échu le 1er juin.

Ayant cependant à cœur de remplir les engagements contractés envers les créanciers, ce gouvernement a jugé convenable de décréter que le payement fût effectué par la caisse de la *Depositeria Nazionale* de Rome, et il invite les porteurs de coupons à présenter, à cet effet, leurs titres à la direction de la dette publique, à dater du 15 courant.

Quant aux porteurs de coupons qui préféreraient absolument le remboursement à Paris, ils sont prévenus que le gouvernement va prendre des arrangements nécessaires pour que cela ait lieu au 1er octobre prochain chez lesdits MM. Rothschid.

Ceux qui accepteront ce second parti sont invités à le déclarer expressément à MM. Rothschild, avant le mois de uillet prochain.

Paris, 3 juin 1849.

Colonel, L. FRAPOLLI,
Envoyé de la République romaine à Paris.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Sur le rapport du ministre de l'intérieur le président de la République a licencié l'école nationale des arts et métiers d'Angers pour cause de désordre et d'insubordination.

La partie officielle contient en outre nombre de nominations dans la magistrature.

ETATS GERMANIQUES.

FRANCFORT, 3 *juin*. — On dit que M. Grævell, président du ministère de l'empire, est disposé à se démettre de son portefeuille, pour faire place à un nouveau ministère Gagern.

Le bureau de l'Assemblée nationale a remis avant-hier les clefs de l'église de Saint-Paul au président de la communauté de l'église luthérienne, auquel il a adressé en même temps une lettre de remerciements.

On dit que les insurgés de Bade et du Palatinat tenteront un coup de main contre Francfort, qui est d'une grande importance, à cause de ses nombreuses ressources matérielles et de sa position stratégique.

Wurtemberg. — STUTTGART, 31 *mai*. L'assemblée des Etats du royaume a adopté aujourd'hui une proposition émanant d'une assemblée populaire tenue à Reutleingen, d'après laquelle, en cas d'attaque, les secours fédéraux doivent être accordés aux Etats allemands, y compris Bade et le Palatinat.

PRUSSE.

Bourse de Berlin du 2 juin. — Emp. volont. 5 0[0, 101 1[4 A. Oblig. 31[2 0[0, 77 1[4 A. Oblig. de la Soc. du comm. marit. 100 1[2 P.

Russes (Rothschild) 5 0[0, 104 1[4 P.

Pologne. Oblig. de 300 fl., 97 A. Id. de 500 fl., 71 1[4 A.

La Bourse a présenté fort peu de mouvement à son ouverture; vers la fin cependant, les nouvelles arrivées de Francfort sur le Mein ont paru influer favorablement sur les différents cours.

BERLIN, 4 *juin*. — Depuis quelques jours notre gouvernement déploie une activité effrayante. Les pièces officielles se suivent avec une telle rapidité qu'on trouve à peine le temps de les lire. L'on fabrique ici des lois, comme Kossuth a fabriqué ses assignats. On sait que ces lois n'ont pas de valeur intrinsèque et que personne n'y a confiance.

— D'après la *Réforme allemande*, la Prusse a maintenant sur pied 380,000 hommes dont 40,000 de cavalerie. Son artillerie compte 400 canons. Les deux tiers de l'artillerie sont pourvus de voitures récemment perfectionnées. Des essais ont prouvé la rapidité de ces voitures. Dans une des dernières manœuvres, les pièces de douze ont couru avec autant de rapidité que celles de 6; elles ont fait un mille en 38 minutes.

DANEMARK.

COPENHAGUE, 25 *mai*. — Le royaume de Danemark, qui est jusqu'à présent une monarchie absolue, aura aussi sa constitution. C'est dans la séance de l'Assemblée d'aujourd'hui que la nouvelle charte a été adoptée. En voici les principaux articles : La forme du gouvernement sera une monarchie modérée avec un roi héréditaire. Le luthérianisme est considéré comme la religion du peuple danois. Le roi qui doit être de cette religion, prêtera serment à la constitution à son avènement au trône. Sa liste civile sera fixée par une loi. Il n'est pas responsable. Le conseil des ministres présente les projets de lois. Le roi déclare la guerre et conclut les traités; mais il ne peut disposer des fonds publics, sans le consentement de la diète. Celle-ci sera convoquée tous les ans. Ses décisions ne sont valables qu'après avoir obtenu la sanction royale.

La diète se compose de deux chambres, d'une chambre de Peuple choisie par des électeurs sans condition de cens et d'une chambre de Pays dont les membres doivent payer au moins 200 écus d'impôts.

Le pouvoir judiciaire est indépendant. Un tribunal est institué pour juger les ministres accusés par les chambres. La procédure est publique.

La propriété, la liberté personnelle et la liberté de la presse sont garanties.

Le droit de s'assembler sous la surveillance de la police est assuré.

Tous les priviléges sont abolis.

Cette constitution n'est pas encore obligatoire n'ayant pas encore obtenu la sanction du roi. Elle diffère essentiellement, dans plusieurs points, du projet primitif.

POLOGNE.

LÉOPOL, 25 *mai*. — Les troupes russes traversent notre ville depuis onze jours. On évalue le corps entiers du général Tchéodaïeff que nous avons vu passer, à 50,000 hommes. Pour les nourrir, on fait des réquisitions de blé, non seulement chez les marchands qui en font le commerce, mais aussi chez ceux qui en possèdent une provision, et on ne délivre en retour que des bons. On a arrêté ici deux personnes qui parlaient de la liberté aux soldats russes.

Une foule de Polonais se rendent continuellement de la Galicie en Hongrie, malgré les dangers auxquels ils s'exposent aux frontières. Dernièrement on en a arrêté dix-sept. Le bruit court que les Hongrois sont entrés en Galicie avec une armée considérable.

Les paysans galiciens craignent toujours que les Russes ne rétablissent la corvée. On assure que le général russe avait demandé au gouverneur de lui abandonner la gestion de la police et l'administration de la poste à Léopol et à Czerniovcé.

— La *Gazette de Francfort* annonce de Posen que l'autorité prussienne est parvenue à découvrir dans le grand duché de Posen des dépôts d'armes et même des pièces de canon chez M. L. qui a été arrêté.

HONGRIE.

La *Feuille constitutionnelle* parle d'un combat qui a eu lieu dans les environs de Trenczyn. La perte des deux côtés doit avoir été considérable, et c'est le nouveau chef de l'armée, Haynau lui-même, qui commandait les impériaux.

Le ministère hongrois a envoyé des commissaires dans tous les comitats menacés par l'ennemi avec l'ordre d'user des moyens les plus révolutionnaires pour sauver la patrie. La diète de Debreczin a recommandé au clergé de la Hongrie de prêcher la croisade contre les Russes; on y voit déjà des prêtres dans leurs ornements sacerdotaux parcourir le pays et appeler le Peuple aux armes.

D'après un rapport officiel nouvellement publié, l'armée hongroise compte 400,000 hommes; elle se compose de 13 corps; elle a 160 généraux, 270 colonels, 67 régiments d'infanterie, 21 régiments de milice Honweds, 6 bataillons de la légion étrangère, 11 régiments d'artillerie, 6 régiments de chasseurs, 28 régiments de hussards et 16 régiments de Honweds à cheval. Les Polonais forment la moitié de cette armée.

AUTRICHE.

Toutes les nouvelles sur l'entrée des Russes en Hongrie sont inexactes, excepté peut être celle d'après laquelle ils seraient entrés le 26 mai à Tyrnau. Leur mission principale paraît être de tenir garnison à Cracovie, à Léopol, à Prague et à Vienne. Les Russes qui se trouvent en Valachie n'ont pas même reçu l'ordre de marcher en Hongrie ou en Transylvanie.

— On écrit de Saint-Pétersbourg à un journal de Vienne, que le ministre des finances de Russie fait des démarches auprès de la maison Rothschild, pour conclure un emprunt de 50 millions de roubles argent.

— On dit que le rappel du général Welden est occasionné par une mésintelligence survenue entre lui et le général russe Berg.

— On assure à Vienne que l'empereur de Russsie va y arriver pour rendre à François-Joseph sa visite. Les divers préparatifs qui se font au palais Impérial, font prévoir une réception solennelle.

— Le *Lloyd* dit que les biens de *Ferdinandsberg*, donnés à Bem, seront nommés à l'avenir, d'après l'ordre de Kossuth, *Bemberg*.

D'après la *Presse* de Vienne, le ministre de l'intérieur a envoyé dans toutes les provinces limitrophes de la Hongrie l'ordre de faire la chasse des émissaires républicains et de ne pas souffrir des rassemblements populaires.

— On écrit de Brünn : Les Russes qui se trouvent à Hradisch et dans les environs sont en relations amicales avec la population. Ils aident les paysans dans leurs travaux agricoles, et ils se contentent de peu de chose qu'on leur donne en retour. Ils sont pieux, baisent les mains des prêtres, chantent et sont gais. Leur langue retentit dans le Welehrad, château vénéré par les Slaves, mais cette langue diffère de celle des premiers apôtres moraves.

L'antique château-fort de Vratislav est garni de canons, les collines qui l'avoisinent de signaux, les rues et les jardins sont remplis de patrouilles et de vedettes; tout présente un spectacle nouveau et inattendu. Le changement de climat, l'humidité dans les bivouacs et la fatigue occasionnent parmi les Russes beaucoup de maladies la plupart mortelles.

Le prince Lichtenstein et le comte Horinski leur ont offert leurs châteaux pour hôpitaux. Les officiers russes ont donné à Hradisch un bal dont ils ont laissé l'entrée libre à tout citoyen sans exception. Ils dansent mieux que les Autrichiens et cela a plu beaucoup aux dames.

Des voyageurs qui viennent de Presbourg annoncent que le ban Jellachich s'est dirigé vers Fiume avec les restes de son corps et que toute la Croatie s'est déclarée pour les Hongrois.

Le comité aristocratique hongrois formé à Presbourg dans le but d'aider les impériaux à combattre leurs compatriotes insurgés ne voit pas jusqu'à présent ses efforts couronnés de succès.

Il a publié une proclamation pour engager les Hongrois à former une milice anti-révolutionnaire, et a convoqué pour le jour de la Pentecôte une assemblée populaire pour amener le peuple à servir ses desseins. Quelques curieux sont arrivés, et le comité a dû ajourner l'assemblée à un autre jour. « Si ces messieurs veulent sauver l'Autriche, qu'ils donnent à cet effet leurs fortunes. » Telles sont les paroles que disaient hautement les bourgeois.

— Le général Boehm, gouverneur de Vienne, qui sera de nouveau remplacé par l'ancien gouverneur Welden, vient de publier le 29 mai, une proclamation, où il engage les propriétaires des cafés et autres lieux publics, à veiller *à ce que des gens malintentionnés n'y tiennent pas des conversations révolutionnaires* et *à ce qu'il n'y soit pas colporté de journaux*! (Textuel.)

ITALIE.

Savoie. — ALBERTVILLE, 2 juin. — Il transpire que le parti piémontais en Savoie, à la tête duquel se trouve un abbé, célèbre écrivain, se propose d'adresser incessamment au ministère Pinelli-d'Azeglio une pétition pour faire réduire le nombre des députés savoisiens de 22 à 5.

Ce parti veut profiter du moment où le ministère peut tout et est disposé à tout contre la liberté, pour solliciter cette réduction; il voudrait que la chambre des députés ne fût autre chose que l'ancien conseil d'Etat dédoublé.

Piémont. — TURIN, 2 *juin*. — Les journaux de Turin agitent tojours la question de savoir si le Piémont se rendra aux demandes de la France ou s'il cédera aux exigences de l'Autriche.

Tous touchons, dit l'*Opinion*, à l'un de ces moments suprêmes qui décident du sort des empires. Resserré entre deux puissances, qui représentent deux principes tout-à-fait opposés, principes qui divisent aujourd'hui toute l'Europe, le Piémont doit délibérer, et délibérer promptement, sur le parti qu'il lui convient d'adopter dans ce grand mouvement. Ce pays, qui s'est fait le champion de l'indépendance italienne, pourra-t-il jamais contracter alliance avec un gouvernement qui porte la mort et la terreur dans toute l'Italie, avec un gouvernement auquel le vœu de la nation a déclaré une guerre éternelle?

Pourra-t-il hésiter entre les deux principes ? L'occasion est favorable ; il faut la saisir et ne pas perdre son temps en incertitudes, en tâtonnements qui peuvent faire naufrager la fortune du pays.

La *Concordia* de son côté n'est pas moins explicite.

Nous avons été, dit ce journal, dès le principe opposés à toute intervention étrangère. Nous crûmes de bonne foi que le Piémont, uni avec toute l'Italie, suffirait à la rédemption de l'Italie, que nous pourrions nous passer de secours étrangers.

Les faits ont démontré notre erreur. L'abandon de tous les princes italiens, joint aux trames perfides du parti rétrograde, nous conduisit à cette déplorable conséquence que, malgré nos forces et les moyens de les accroître, nous ne pouvons plus aujourd'hui compter sur nous seuls.

Eh bien! puisqu'il en est ainsi, vienne la France, et préparons-nous à combattre dignement à côté d'elle!

— On prétend, et un journal ministériel lui-même l'affirme, que le gouvernement envoie un grand nombre de troupes en Savoie. Serait-il vrai que les régiments autrichiens se préparent à envahir ce pays ?

Lombardie. — MILAN. — Une proclamation du maréchal Radetzki établit qu'à partir du 1er juin les familles et les communes n'auront plus l'obligation de remplacer les déserteurs dans les régiments lombards-vénitiens. Ces régiments seront complétés en temps et lieu en la forme ordinaire lorsqu'il plaira à Sa Majesté d'ordonner un recrutement.

Dans toute la Lombardie le gouvernement autrichien reprend ses habitudes paternelles. A Brescia, on a dressé de nouveau la potence, et la ville a été frappée d'une forte contribution par suite de quelques désordres.

Vénétie. — VENISE, 26 *mai*. — Nous avons reçu la *Gazette de Venise* à la date du 25 et *l'Operatio* à la date du 26; ces deux journaux ne donnent nullement à supposer que le fort de Malghera ait été abandonné par les Vénitiens. La défense se soutenait toujours avec une grande énergie.

Un journal de Vérone donne les renseignements suivants qu'il dit être officiels. Il est inutile de faire remarquer que les pertes des Autrichiens y doivent être atténuées et qu'il n'aura pas manqué le grossir les avantages qu'ils ont pu remporter.

« Le général Wolter est nommé commandant du fort Malghéra. Les troupes autrichiennes ont occupés le fort de St-Julien. Malheureusement une mine qui a sauté en l'air a coûté la vie à quelques officiers et à plusieurs soldats. »

Sur un pont coupé de la lagune on a placé une batterie de mortiers qui bat la partie opposée du pont et l'île de S. *Secondo*.

Toscane. — Florence, 30 mai. — Ce matin à midi le corps diplomatique a été présenté en l'absence de sir Georges Hamilton par le citoyen Walewski, envoyé de France, à l'archiduc Albert, occupation bien digne d'un envoyé de la France.

Toutes les forteresses de la Toscane sont occupées par les Autrichiens qui en ont délogé jusqu'aux cabaretiers et vivandières. Il est question d'une contribution de guerre

de deux millions. Le seul théâtre qui soit ouvert est très peu fréquenté; on n'y voit que quelques dames et encore sont elles étrangères. Hier eut lieu un grand dîner offert par le banquier anglais Bonfil, au général d'Aspre, aux ministres toscans et à une partie du corps diplomatique.

Seristori, le commissaire extraordinaire, a été remplacé par un ministère, auquel il a été forcé de résigner ses pouvoirs.

Le parti du grand-duc est indigné et fait acte de constitution. Il n'aurait pas voulu que la réaction fut poussée si avant, et à l'exception de quelques hommes sans patriotisme, les Autrichiens sont vus ici par tout le monde de mauvais œil.

On parle toujours de l'arrivée des Français. Je n'y crois pas, mais s'ils venaient ils seraient accueillis comme des libérateurs.

République romaine. — ROME, 27 *mai*. — Je n'ai pas de nouvelles à vous donner pour le moment. Les officiers français entrent continuellement dans Rome, et on voit fraterniser les officiers des deux Républiques. Vous avez appris sans doute les discordes et les brouilleries de Gaëte. Le roi de Naples est courroucé contre le pape et contre le cardinal Antonelli, le pape est indigné contre Oudinot, qui envoie confidentiellement au triumvirat les protestations de Gaëte.

On dit enfin que le pape ne veut plus de sa camarilla, et qu'il est décidé à se transporter à Civita-Vecchia, d'où il repartira on ne sait pour où. Si les Français lui refusent leur appui, on pense qu'il se retirera à Avignon, d'autres disent en Espagne.

Les Français ont placé une batterie dans une vigne qui domine le *Ponte Molle*. Ils veulent occuper Albano et Frascati, afin de quitter leurs positions actuelles où le mauvais air fait beaucoup de mal à leur armée.

ANCONE. — La ville est bombardée depuis plusieurs jours. Une correspondance particulière des frontières romaines assure qu les Anconitains proposaient une capitulation qui a été rejetée, non par les conditions qu'elle renfermait, mais parce qu'en principe le général autrichien ne veut admettre qu'une reddition pure et simple de la place.

— Un de nos correspondants de Florence, nous écrit qu'Ancône a été attaquée par mer et par terre, et que, pendant quelque temps, la ville n'a pas répondu aux canons de l'ennemi. Les Autrichiens, prenant le silence de la ville pour un signe de faiblesse, s'approchèrent alors davantage; mais tout d'un coup la ville ouvrit un feu meurtrier, qui contraignit Wimpffen à reculer. Une demande de renfort a été adressée à Florence. D'après le même correspondant, un navire de la flottille autrichienne aurait été coulé bas.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 5 *juin*. — Les consolidés étaient, à trois heures, à 92 1/8 et pour juillet à 92 1/8 1/4.

Le comte de Montemolin, qui a dernièrement démenti ce que le *Times* avait avancé relativement à des négociations entamées entre lui et le gouvernement espagnol, vient de partir, ainsi que son frère don Juan pour le continent.

— Dans la chambre des lords, on a lu une deuxième fois le bill des propriétaires et des tenanciers. Dans la chambre des communes, on a lu une troisième fois le bill des propriétés grevées en Irlande. Ensuite on a discuté le budget de la marine, qu'on a fini par accepter sans aucune modification.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 5 *juin*. — La chambre a renvoyé hier à l'examen du gouvernement les pétitions qui lui sont parvenues à propos du projet de loi présenté par la commission permanente d'industrie, relativement à l'entrée des bandages de roue et des axes de locomotive.

L'assemblée s'est occupée ensuite du projet de loi qui ouvre au département de l'intérieur un crédit de 500,000 francs pour l'armement de la garde civique. Répondant à une interpellation de M. Osy, qui reprochait au gouvernement de ne point répondre aux pétitions qui demandent que la garde civique soit divisée en deux bans, M. Rogier a déclaré qu'il ne comprend pas l'utilité de la division des gardes civiques en deux bans.

M. le ministre de l'intérieur ne pense pas que la séparation de l'élément jeune d'avec l'élément mûr dans la garde civique soit exempte d'inconvénient. M. le ministre de l'intérieur a présenté sérieusement cet argument :

« Ne craignez-vous pas, a-t il dit, de blesser l'amour-propre des gardes civiques d'un âge mûr en confiant le service actif à la partie la plus jeune de la garde, comme si les hommes mûrs étaient incapables de supporter la fatigue?»

— Nous avons vu, quant à nous, peu de soldats citoyens pousser la vanité de leur force jusqu'à se montrer jaloux des corvées.

A la fin de la séance, M. Toussaint a présenté divers rapports, dont les conclusions ont été adoptées sans grande discussion. Parmi les pétitions sur lesquelles M. Toussaint a fait rapport, nous en avons remarqué deux dont nous avons parlé déjà : l'une émanée du cercle artistique de Bruxelles, l'autre de la société des gens de lettres belges, toutes deux demandant que le gouvernement s'occupe de la recherche des moyens de créer et de protéger efficacement en Belgique la propriété intellectuelle, la propriété artistique et la propriété littéraire.

La commission des pétitions a proposé le renvoi des deux pétitions à MM. les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères, afin que, selon le vœu des pétitionnaires, les questions traitées dans les pétitions deviennent l'objet des études du gouvernement. La chambre a adopté ces conclusions.

C'est maintenant au gouvernement à faire étudier sérieusement les questions que les pétitions soulèvent. Le renvoi aux ministres n'est pas un envoi aux cartons. MM. Rogier et d'Hoffschmidt comprendront sans doute, eux qui se flattent d'être au ministère en vertu de la volonté électorale du *pays intelligent*, qu'il est de leur devoir et de leur honneur de prêter leur attention immédiate et toute leur sollicitude à une question de l'importance la plus haute, qui touche à la fois aux droits de l'intelligence et au développement intellectuel du pays. (*Emancipation*.)

— Un arrêté royal du 26 mai relatif au remboursement du péage établi sur l'Escaut, en ce qui concerne les navires qui viennent de la pleine mer dans le canal de Terneuzen, a paru dans le *Moniteur* de ce matin. Il a pour but de dispenser le capitaine de se présenter lui-même pour effectuer le paiement de ce droit de navigation.

— Le choléra exerce de terribles ravages sur les ouvriers du Hainaut. Il est prouvé, observe la *Nation*, que les ouvriers ne sont pour ce fléau une proie si facile que parce que l'épidémie trouve dans leurs rangs des corps affaiblis par la fatigue et l'absence d'aliments nécessaires.

Choléra-misère, cette triste et énergique expression est bien vraie; elle est technique, car les médecins déclarent que le premier remède serait dans une nourriture forte, que ces malheureux ne sauraient se procurer.

D'après les derniers feuilles de Bruxelles, le choléra a paru aussi dans cette capitale. Cependant, malgré les chaleurs tropicales qui y règnent depuis quelques jours, l'épidémie ne s'étend que dans les localités placées dans les conditions les plus désavantageuses en tous points.

ESPAGNE.

MADRID. — *Bourse du* 31 *mai*. — 3 0/0 24 3/4 au comptant, 5 0/0 10 1/8 à terme, coupons non capitalisés 5 1/2 à terme, valés non consolidés 5 1/2, idem dette négociable 5 1/2 à terme, dito sans intérêt 3 7/8 à terme. Banque de Saint-Ferdinand, actions 74 au comptant 76 à terme. Bons du trésor, emprunt forcé 66 0/0.

— La séance de la chambre des députés a offert peu d'intérêt. La loi sur l'assistance publique a été approuvée sans discussion. Un seul amendement y a été introduit, qui dispense de toute contribution toute entreprise d'irrigation. L'assemblée s'est ajournée sans fixer un ajournement.

BARCELONNE, 1er *juin*. — Voici les belles nouvelles que les ministres envoient à l'étranger sur l'état de la France. Nous les empruntons à un journal de Barcelonne.

« Nous recevons par voie extraordinaire une dépêche télégraphique que nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lecteurs : Les socialistes ont voulu se soulever. Leurs efforts, enfantés par le désespoir, ont été réprimés. »

Très bien, messieurs les ministres, calomniez la France au dehors comme vous la calomniez au dedans.

AMÉRIQUE DU NORD.

CANADA. — Le vapeur l'*Hibernia*, qui a quitté Boston le 23, et Halifax le 25 mai, nous rapporte que les affaires semblaient demeurer in statu quo au Canada jusqu'à l'arrivée des nouvelles de l'angleterre. Les troubles de New-York n'ont plus eu de suite. Le vapeur l'*Empire* reçut un choc et fut submergé. Vingt personnes ont été noyées.

La ville de la Nouvelle-Orléans était menacée d'une destruction complète par le débordement du Mississipi; la plus grande partie de la ville était inondée, et les habitants s'en allaient aussi vite qu'ils pouvaient.

La ville de San Louis a beaucoup souffert du feu, qui avait éclaté le 18, et détruit 418 maisons et 23 bateaux à vapeur. On estime la perte à six millions de dollars.

Le commerce et la bourse de New-Yorck étaient dans une position beaucoup plus satisfaisante.

OCÉANIE.

Haïti. — Des lettres du 22 avril nous représentent cette île dans un état de très grande agitation. Le président Soulouque a pris la ville de Matas avec six pièces de canon; il avait aussi pris Azua qu'il regardait comme une très grande victoire. La ville de Saint Domingue était très bien fortifiée; elle était décidée à recevoir les Haïtiens. Soulouque était déterminé à ne pas laisser un seul blanc en vie dans toute l'île.

Indes. — Une lettre de Bombay du 1er mai nous apprend que Son Altesse Rance Chunda, mère de Dhuleep sing, ex-maharajah de Lahore, s'est sauvée de la forteresse de Chunar que les Anglais lui avaient donnée pour prison. Elle est inspirée de la plus grande haine contre les Anglais, et elle l'a montrée en toutes les occasions depuis que ceux-ci ont envahi le Punjaub C'est elle qui a tramé la dernière révolte. Les Anglais disent qu'ils *ne sauront jamais jouir paisiblement du Punjaub tant que cette louve ne sera pas renfermée dans sa cage.*

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Séance du 6 juin.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN DUPIN AINÉ.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4.

LE CIT. CHAPOT, serrétaire, lit le procès-verbal qui est adopté.

Le citoyen Persigny, nommé dans la Haute-Saône, la Loire et le Nord, opte pour ce dernier département.

LE CIT. PRÉSIDENT. On va ouvrir le scrutin pour la nomination de deux membres de l'Assemblée devant faire partie de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, en remplacement des citoyens Goudchaux et Duclerc, non réélus représentants.

Il est procédé à ce scrutin.

LE CIT. PRÉSIDENT donne avis que le citoyen Napoléon Bonaparte, élu dans la Charente-Inférieure et dans la Sarthe, opte pour la Sarthe.

Le citoyen Ney de la Moskowa, élu dans les départements d'Eure-et-Loir et de la Moselle, opte pour la Moselle.

Les huissiers invitent incessamment les représentants à venir prendre part au vote; enfin à trois heures le scrutin est fermé.

Le dépouillement du scrutin a lieu dans les bureaux.

Le citoyen Considerant monte à la tribune.

LE CIT. CONSIDERANT. Le *Moniteur* constate que j'ai été rappelé à l'ordre hier, à l'occasion de l'orage qu'a soulevé le discours du citoyen Léon Faucher. Mon rappel à l'ordre donne de droit la parole, je viens apporter ici les explications que je crois nécessaires.

Voici les paroles prononcées par le citoyen Léon Faucher : L'opposition a à son service l'action des sociétés secrètes; cette parole a provoqué une demande de rappel à l'ordre, je me suis associé à cette demande, et j'ai dit que si un orateur de la gauche, disait que la droite avait à son service les Cosaques, cette parole aurait nécessairement provoqué une demande de rappel à l'ordre.

Cette réclamation aurait pu être légitime.

Eh bien, je dis alors que nous étions dans notre droit, que l'agitation est partie de cette tribune, que dès lors notre réclamation était légitime, qu'elle aurait dû être écoutée.

LE CIT. DUPIN. Je répondrai à l'honorable citoyen Considerant qu'il n'était pas dans son droit hier en s'obstinant à parler.

J'ai dû maintenir la parole à l'orateur qui se trouvait à la tribune.

Ici, le président donne lecture de l'incident tel que le *Moniteur* le retrace.

A gauche. — Mais ce n'est pas là, remontez plus haut.

L'incident n'a pas de suite.

L'ordre du jour appelle la suite des vérifications de pouvoirs.

Le citoyen Crémieux a la parole pour reprendre la suite de la discussion interrompue hier.

LE CIT. CRÉMIEUX. Je vais jeter un coup-d'œil rapide sur les faits qui motivent une demande d'enquête sur les élections de l'Yonne; mais permettez moi de présenter quelques observations générales sur les cas de nullité qui peuvent être démontrés au sujet des élections dans les autres départements.

Ici l'orateur présente quelques considérations sur l'exercice du suffrage universel; il soutient qu'avec ce droit, qui est le patrimoine de tous, l'influence de l'administration doit être plus sévèrement écartée, blâmée que sous l'ancien état de choses.

La certitude que des candidats ont pu se concerter avec les agents de l'autorité et s'appuyer de leur concours actif, suffit pour vicier l'élection.

C'est précisément ce qui arrive pour les élections de l'Yonne, ainsi ce n'est pas l'enquête que je proposerai moi, mais l'annulation des élections.

Rappelez-vous la dépêche du sous-préfet de Tonnerre annonçant l'entrée des français à Rome, la proclamation de la dépêche du ministère de l'Intérieur par un gendarme, avec ce commentaire fait à haute voix, au nom du gouvernement, il faut voter pour MM. tels et tels, les candidats de l'ordre, on est convenu qu'il faut les appeler ainsi, il ne faut pas voter pour MM. tels et tels. Ces derniers étaient donc les candidats du désordre, si on ne l'a pas dit, la conséquence était nécessaire, on ne peut le nier.

Je viens de vous parler de la circulaire du sous-préfet de Tonnerre, dont vous ne pouvez le contester. L'influence a dû être énorme sur les électeurs; mais le préfet a fait plus, il ne s'est pas contenté d'une seule circulaire, il en existe trois signés de ses mains.

La première est relative aux réunions.

On tolère, bien plus, on patrone les réunions des candidats de l'ordre, c'est la désignation convenue; mais on entrave les réunions démocratiques.

La seconde accompagnait les listes approuvées, disait-on, par le gouvernement, et elle était envoyée aux fonctionnaires du département, aux maires, aux juges de paix, aux instituteurs. Le ministre nous répond par la lecture d'une lettre où le préfet est blâmé; mais le préfet n'a pas été révoqué et est encore en fonctions aujourd'hui. Ce blâme est-il donc chose sérieuse?

Le gouvernement provisoire, qu'on a si injustement attaqué, ne se bornait pas à des lettres.

Je puis d'ailleurs opposer à la lettre si pleine de bonnes intentions du citoyen Léon Faucher une lettre du ministre de l'intérieur, après le 24 février, qui déclarait aux commissaires qu'il n'hésiterait pas à les révoquer, s'ils abusaient de leur position pour se faire nommer.

Les commissaires, dites-vous, ne nous ont pas écoutés; cependant deux seules élections de commissaires ont été attaquées devant l'Assemblée nationale; on les accusait d'illégalité. Je ne dirai pas, comme le citoyen Léon Faucher, que le gouvernement provisoire en appellera à l'histoire; nous, nous n'avons rien à demander quand l'Assemblée nationale constituante a déclaré que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie. (Très bien! très bien!)

Je reprends, si d'autres accusations ne se sont pas produites, ce qu'on n'avait pas de fondements, d'ailleurs cette Assemblée ne contient-elle pas plus de commissaires du gouvernement provisoire que la Constituante.

Vous voulez donc que je croie que c'est la peur seule qui a retenu ces accusations?

LE CIT. ROLLAND (de Saône-et-Loire). Les corbeaux n'attaquent jamais que les corps morts. (Mouvement.)

LE CIT. CRÉMIEUX. Je viens à la dépêche télégraphique : c'est vainement que l'ancien ministre a voulu la justifier, la vérité a parlé plus haut que ses paroles. (Très-bien.)

On nous a dit qu'une agitation qu'il importait de calmer remuait les départements.

Cette agitation n'existait pas, elle existait si peu que malgré tout ce qu'en a dit le *Moniteur*, malgré les récits charmants, pendant les derniers jours du ministère de M. Léon Faucher, que ce ministre a pu faire, chose mémorable, des économies sur les fonds secrets. (Mouvements divers.)

Maintenant rappellerai-je le texte de cette indigne dépêche, et surtout cette fameuse phrase, que les agitateurs n'attendaient que le vote de l'Assemblée hostile au gouvernement pour descendre dans la rue et relever les barricades de juin.

Or c'était là une calomnie, une infâme calomnie. (Murmures à droite. — Oui! oui! c'était une calomnie, à gauche.) C'était là une calomnie d'autant plus inqualifiable que les noms des représentants qui avaient voté contre l'ordre du jour se trouvaient au bas de l'ordre du jour. (Dénégation à droite.)

Voulez-vous démentir des preuves matérielles? Si vous le faisiez, vous n'auriez pas lu la dépêche de l'Yonne, vous auriez oublié la recommandation expresse de publier la dépêche.

Sachez-le donc bien, si les sanglantes barricades de juin eussent dû être relevées, vous nous auriez trouvés pour les faire tomber, car nous, nous ne les voulons pas.

Après d'autres explications l'orateur conclut en demandant que l'Assemblée tout en déclarant que l'intervention de l'autorité centrale dans les élections de l'Yonne doit être sévèrement blâmé, a réclamé l'annulation du citoyen Frémy, secrétaire de cabinet de l'ancien ministre de l'intérieur.

LE CIT. L. FAUCHER. Je ne m'attendais pas à voir à cette tribune le citoyen Crémieux tenir le langage qu'il a tenu. Ce n'est pas du reste la première surprise qu'il me cause. (Rumeurs à gauche.)

Je m'étonne de l'entendre me reprocher le blâme devant lequel j'ai dû me retirer, lui qui est tombé devant une parole. (Interruptions à gauche.)

Le discours du citoyen Crémieux se divise en deux parties; la première contenait le panégyrique du gouvernement provisoire; la seconde, qui est une critique amers de notre administration.

Le citoyen Crémieux, en glorifiant l'administration dont il a fait partie, s'est appuyé sur l'ordre du jour de l'Assemblée constituante, qui déclarait que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie. (C'était vrai! c'était vrai!)

Il oubliait que lorsque l'Assemblée a fait cette déclaration, elle ne savait pas l'emploi fait de sommes considérables pour soutenir la propagande électorale.

Elle ne savait pas qu'une somme de plns de 100,600 fr. avait été dépensée par le citoyen Longepied dans ce but.

L'enquête de juin a seule révélé ces faits.

Elle ne connaissait pas les abus de pouvoir des commissaires pour combattre certaines candidatures.

LE CIT. PILHES. Les commissaires ont sauvé la France de l'anarchie.

LE CIT. L. FAUCHER. Le citoyen Crémieux vous a dit que le ministre de l'intérieur, sous le gouvernement provisoire, défendait aux commissaires de s'immiscer dans les élections.

Ce serait fort bien si nons n'avions pas des lettres particulières qui démentent ces instructions publiques. (Allons donc! allons donc!)

L'orateur s'attache à se justifier de l'accusation dirigée contre lui par le citoyen Crémieux, qu'il entendait la République à sa façon, il dit que tous les efforts ont eu pour but de rendre la République possible..

Le gouvernement a pour but de réprimer le désordre là il paraissait.

A gauche. — Il n'existait pas.

Pouvez-vous le prétendre après cette journée de 29 janvier? (Interruption.)

A gauche. — Vous avez sauvé le pays, vous, allons donc!

Le citoyen Léon Faucher continue le panégyrique de son administration, à quel taux avons nous pris les fonds publics. (Hilarité.)

Je ne croyais offenser personne. (Vous n'offensez pas, vous faites rire.) Je croyais rappeler un fait qui constatait la prospérité publique.

Une voix. — Les fonds ont haussé le lendemain de Waterloo.

LE CIT. L. FAUCHER. Je croyais que ce n'était pas un malheur dans le pays que la hausse des fonds.

Une voix. — Je vous demande pardon, lorsque les malheurs des pays occasionnent cette hausse.

LE CIT. FAUCHER. La hausse est toujours en raison de la décroissance de l'intérêt, c'est donc un signe de crédit. (Allons donc, c'est un signe de spéculation.)

LE CIT. FAUCHER continue en théorie sur la hausse des fonds, et, arrivant à l'envoi des commissaires dans les départements :

L'honorable citoyen Ledru Rollin, a ce une franchise à laquelle je rends hommage, nous a dit que, lorsqu'il avait envoyé les commissaires dans les départements, il n'avait pas entendu envoyer des administrateurs, mais seulement des missionnaires.

C'est ce personnel que j'ai trouvé lorsque je suis arrivé aux affaires; je n'ai pas cru pouvoir le conserver; car, ce qu'il nous fallait, c'était un personnel administratif, et j'ai fait appel anx hommes de toutes les opinions. (Interruption. Non! non!)

Je le dis avec une conviction profonde. (Interruption.)

LE CIT. PRÉSIDENM. Comment vous ne voulez pas qu'on soit convaincu. (Rires.)

LE CIT. FAUCHER. Oui j'ai fait appel à toutes les opinions, à toutes les expériences, à tous les dévouements, je n'ai pas examiné sous quel régime on avait servi, je ne me suis préoccupé que d'une seule chose : de savoir si le fonctionnaire voulait franchement servir l'ordre nouveau. (Oh! oh!) J'ai donc dû appeler les hommes d'expérience administrative, et j'ai regretté de n'en pas trouver davantage. (Oh! oh!).

Ne riez pas, j'ai trouvé que l'ancienne administration s'en allait en lambeaux, et, je le répète, j'ai regrette que les hommes de l'ancien régime ne m'eussent pas fourni plus de sujets.

On me dit que j'ai renouvelé tout l'ancien personnel, mais ne sait-on pas que sur 86 préfets, je n'en ai renouvelé que 42. (Est-ce que ce n'est pas assez.)

Mais ce préfet de l'Yonne pour lequel M. Crémieux a fait tant de tapage. (Interruption à guuche.)

LE CIT CRÉMIEUX. On m'a laissé parler, écoutez.

LE CIT. LÉON EAUCHER. Ce préfet, c'est le propre beau-frère d'un ancien membre du gouvernement provisoire. (Qucst-ce que cela prouve?)

Cela prouve qu'il avait mérité la confiance de notre administration, et qu'une alliance avec le gouvernement provisoire n'était pas une cause de destitution

Hier, j'ai été l'occasion bien involontaire de l'orage que M. Crémieux a soulevé à propos de la centralisation. (Oh! oh!) Ma justification sera facile : je suis un homme de mon temps, je suis un enfant de la révolution de 89, je veux la centralisation, mais je ne veux pas ses abus.

Je n'admets pas la supériorité d'une portion du pays sur les autres contrées; nous sommes tous citoyens au même titre : la supériorité de Paris je ne la reconnais pas, je n'en veux pas.

L'orateur termine en disant qu'il n'a qu'un reproche à faire au parti de l'ordre : c'est de ne pas avoir su profiter de ses armes, de ne pas avoir su propager l'union dans toute la France.

A gauche. — Les corps hétérogènes ne peuvent jamais s'allier complètement.

LE CIT. CEYRAS. Je viens répondre à cette phrase du citoyen Léon Faucher, que les commissaires ont été élus sous la pression de leur autorité.

Qu'il me soit permis à moi, ancien commissaire, de repousser une fois pour toutes ces attaques.

Ceux qui les dirigent incessamment ont sans doute oublié les commissaires de l'empereur, en 1813, qui, ainsi que l'a dit le citoyen Odilon Barrot, a enlevé à la France son dernier homme, son dernier cheval.

C'est en présence de ces oppressions que l'on s'est seulement occupé des commissaires du gouvernement provisoire. Ils ont été choisis par leurs concitoyens, non parce qu'ils étaient commissaires, mais quoique commissaires.

L'orateur s'attache à justifier ensuite l'administration des commissaires, en rappelant les attaques dirigées contre eux, n'a-t-on pas été jusqu'à dire que c'était à leur propre autorité qu'était dû l'impôt des 45 centimes, l'impôt sur les créances hypothécaires.

On leur enlevait tout tout le bien qu'ils faisaient, et on le reprochait le bien qu'ils ne faisaient pas.

On a dit que leur mission avait été pour eux une cause de spéculation, c'eût été dans tous les cas une bien une bien triste spéculation, j'en parle par ma propre expérience.

Je le déclare en terminant, moi qui n'ai fait aucune circulaîre en 1848, qui n'ai aucune relation dans le département ou j'ai été élu, que je crois mon élection de 1848 aussi valable que celle de tant d'autres qui ont été obligés de convoquer le ban et l'arrière ban de leurs vassaux, sans parler des curés, des hommes d'affaires et de tant d'autres qu'on pourrait citer. (Très bien!)

LE CIT. PRÉSIDENT. Il est évident que l'on a eu toute la latitude pour la discussion générale, je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut rentrer dans la discussion spéciale, sur les élections de l'Yonne. (Oui! oui!)

LE CIT. N.... reproduit les accusations dirigées contre l'élection du citoyen Frémy. (Aux voix! aux voix!)

LE CIT. PRÉSIDENT. Je mets aux voix les conclusions du bureau.

A gauche. — Le scrutin de division!

Un membre à droite. — Je demande les noms des vingt membres qui demandent le scrutin de division.

Un quarantaine de membres de la gauche se lèvent, le citoyen N.... insiste sur sa demande.

LE CIT. PRÉSIDENT. Mais voyez donc, votre demande est inutile.

On procède au scrutin de division sur les conclusions du bureau qui sont pour l'admission des représentants de l'Yonne.

Pendant le scrutin, le président donne lecture de la lettre suivante :

« Elysée nationale, 6 juin.

» Monsienr le président,

» J'ai l'honneur de vous transmettre le message, qu'aux termes de l'art. 52 de la Constitution, je dois fournir à l'Assemblée.

Signé : le président de la République,

L.-N. BONAPARTE.

A cinq heures nn quart, le président fait connaître que le dépouillement du scrutin pour la nomination des deux commissions pour les caisses des dépôts et consignations, n'a donné de résultat que pour le citoyen Etienne qu'il doit en conséquence proclamer Commissaire.

Quant à la seconde nomination elle donnera lieu à un second scrutin, il n'y a pas eu de majorité.

Quelques voix à droite. — Le message, le message.

A gauche. — Au *Moniteur*! au *Moniteur*.

Il est fait droit à cette réclamation.

Le citoyen Baroche, vice-président, remplace le citoyen Dupin au fauteuil.

A cinq heures et demie, le scrutin sur les élections de l'Yonne est fermé.

En voici le résultat :

Nombre des votants,		536
Majorité absolue,		269
Pour,	352	
Contre,	184 (Mouvement.)	

L'Assemblée adopte les conclusions du bureau.

Le citoyen Michel (de Bourges), nommé dans la Haute-Vienne et le Cher, opte pour le département du Cher.

Le citoyen Léon Faucher demande un congé d'un mois.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Ordre du jour du samedi 7 juin.

Demain séance publique à une heure.

Interpellations sur les affaires étrangères.

A monsieur le rédacteur de la *Tribune des Peuples*,

Naguère encore, la Suisse était régie par la Constitution que la sainte alliance lui avait imposée en 1815; et l'aristocratie, alliée au jésuitisme, formait une ligue puissante, ayant pour but le retour aux anciens abus politiques et religieux.

Cette ligue a été vaincue par le soulèvement spontané de toutes les forces vives du libéralisme; Lucerne et Fribourg, les deux principales forteresses du parti ultramontain, ont dû abaisser le drapeau de la tyrannie et du fanatisme devant la croix fédérale. Par suite de ce triomphe, salutaire pour les vaincus comme pour les vainqueurs, un nouveau pacte librement discuté et voté a enfin produit une concentration politique et administrative qui, bien que laissant encore à désirer, n'en est pas moins un progrès réel et pouvant conduire à beaucoup d'autres.

L'auteur d'un articlé signé : *Un voyageur*, inséré dans un de vos derniers numéros, reconnait le bienfait de cette *concentration énergique* (ce sont ses termes) qu'il dit même être tout au bénéfice de l'action révolutionnaire. Il proclame qu'elle a fait de la Suisse un Peuple, contrairement au pacte du 7 août 1815, qui n'en avait fait que vingt-deux municipalités condamnées à l'impuissance par la division, et dont le lien, trop faible, devait être toujours être à la veille de se dissoudre.

D'accord sur ces points principaux avec le voyageur votre correspondant, je ne puis, certes, partager l'espèce de regret qu'il exprime au sujet de la parfaite égalité de prépondérance existant antérieurement entre les grands et les petits cantons.

Il convient lui même que *la part d'influence échue aux premiers n'était pas en harmonie avec la somme des impôts fédéraux qu'en vertu du pacte ils devaient payer en hommes et en argent.* Néanmoins, il ne conclut pas en faveur de la réforme qui a eu lieu à cet égard. Il tombe ainsi dans une étrange contradiction; il oublie les entraves dont la Confédération a eu si souvent à se plaindre, l'opposition que, soit effet d'intrigues locales ou étrangères, soit ignorance, soit entêtement, les uns ou les autres de ces petits états ont faite à des améliorations, à de sages mesures d'intérêt général; il oublie qu'en certaines circonstances critiques, dans le danger même de la commune patrie, de petits cantons ont abusé de leur souveraineté absolue jusqu'à ne pas remplir leur devoir fédéral.

Mais, ce qu'il y a encore de moins logique dans son argumentation, c'est le doute qu'il émet sur la conduite que tiendrait la Suisse libérale actuelle, avec son nouveau pacte, en cas qu'elle eût à lutter contre un nouveau *Sunderbund*, et que la liberté fût écrasée en France et dans les autres contrées où elle règne aujourd'hui.

Comment manifester ce doute, après avoir dépeint la centralisation récemment acquise, comme étant *tout au bénéfice de l'action révolutionnaire!* Cette action, ce me semble, permet de supposer une vigoureuse résistance aux

tentatives de subversion intérieure, et, à plus forte raison, aux attaques qui viendraient de l'étranger. Disons plus, elle doit avoir pour effet de prévenir, d'empêcher les révoltes faciles sous l'ancien ordre de choses, et alors qu'il y avait, en quelque sorte, désordre, anarchie dans la confédération. Or, prévenir vaut mieux que réprimer; et c'est le propre des pouvoirs forts que d'exercer une influence morale suffisante pour imposer aux malentionnés, aux ennemis du dehors et du dedans.

D'ailleurs, si l'esprit libéral a pu, seul, en 1847, réunir la majorité des confédérés contre l'alliance aristocratico-jésuitique, pourquoi ne serait-il pas aussi puissant, avec une direction centrale, avec une cohésion qui, à l'époque dont il s'agit, était loin d'exister?

Le voyageur, votre correspondant, me paraît commettre une autre inconséquence, lorsque, après avoir stigmatisé les éléments de désunion que les diplomates de 1815 avaient attachés au pacte, il sépare lui-même la Suisse en deux camps rivaux, oppose la partie allemande à la partie française, et tend ainsi à exciter entre elles des sentiments de jalousie et d'antagonisme.

« La Suisse libérale, dit-il, savez-vous où elle est? Elle est dans la Suisse française, pas ailleurs... »

Ne semblerait-il pas, d'après ce singulier langage, que les cantons libéraux allemands, et particulièrement Berne, Zurich, Saint-Gall, Argovie, Soleure, etc., aient joué un des derniers rôles, ou n'en aient pas joué du tout dans la levée de boucliers contre l'alliance des sept cantons ultramontains? Qui ne croirait que la Suisse française, c'est-à-dire Genève et Vaud, a travaillé seule avec énergie à la soumission de Fribourg, de Lucerne et des autres cantons rebelles? Honneur, sans doute, honneur aux bataillons vaudois et genevois, qui, dans cette lutte mémorable, ont fait preuve de fermeté, de courage et de patriotisme! Mais leurs frères de la Suisse allemande ne méritent pas moins d'éloges; et il est juste de reconnaître que tous ont servi et continueraient de servir avec un zèle égal la cause démocratique!

L'auteur de l'article ne s'arrête pas là. Il en veut décidément à la Suisse allemande, qu'il n'a peut-être pas visitée. Il va jusqu'à l'accuser de n'aimer ni la France ni l'Italie, d'avoir vu avec indifférence les *tressaillements* de Rome, de Florence, de Gênes et de Milan; il lui fait un crime de porter de préférence son attention sur l'horizon germanique.

En vérité, je serais tenté de croire que l'article auquel je réponds a été écrit sous la dictée de certaine politique émanée, en effet, de la Suisse française, d'un homme d'Etat genevois, qui voulait que la confédération fît alliance avec le roi Charles-Albert, et prît part à la guerre contre l'Autriche. Alors, il est vrai, un autre homme d'Etat, appartenant à la République de Berne, repoussait tout projet de coalition et d'entente avec un prince dont on pouvait suspecter le caractère et les intentions.

De quel côté se trouvaient la raison et la prudence? On n'aurait, hélas! que trop de facilité à résoudre cette question. Les faits, les événements affluent en Italie comme en France, pour témoigner en faveur de la circonspection apportée en ces graves conjonctures par le libéralisme réfléchi, quoique ardent, du magistrat bernois; et, tout en rendant justice aux sentiments qui animaient son adversaire, et le poussaient généralement vers l'inconnu, on ne saurait s'empêcher de reconnaître la sagesse des prévisions et, par conséquent, de la conduite de celui qui a persisté à retenir la confédération helvétique dans les limites de la neutralité.

Quelle eût été, quelle serait encore la situation de la Suisse, si elle avait épousé la querelle d'un monarque qui, en 1821, avait trahi la liberté et la confiance des patriotes, et qui, depuis, n'avait servi la cause populaire que de la manière la plus équivoque?

Le triste et inexplicable résultat de la campagne de l'année dernière, la catastrophe inopinée et pourtant décisive de Novare, ne révèlent-ils pas un mystère que les républicains italiens avaient d'avance pénétré?

Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que Charles-Albert ne fut jamais inspiré par le sentiment démocratique, et qu'on ne pouvait espérer de lui une abdication au profit du principe républicain. Du reste, les Suisses ne sauraient oublier que leurs alliances avec les rois leur furent presque toujours fatales, et que la terre italienne fut maintes fois et vainement arrosée de leur sang. En changeant par violence la position neutre que leur ont faite les traités de 1815, ils auraient commis une impudence d'autant plus grande que, contrairement à l'attente générale et à ses obligations même, le gouvernement de la République française ne s'est pas montré favorable aux mouvements révolutionnaires de la Péninsule, et a trompé ainsi les espérances des Peuples. La Suisse n'aurait-elle pas été cruellement déçue, si elle eût compté, au besoin, sur cet appui?

Et cependant, de cette répugnance de la Suisse-Allemande à tenter les hasards d'une guerre aventureuse, votre correspondant infère qu'elle serait disposée à se joindre à une nouvelle coalition contre la France révolutionnaire. Je dirai, moi, en réponse à une imputation de ce genre : La critique s'amoindrit par l'exagération, et elle s'annihile par l'invraisemblance. Les cantons allemands régénérés, Berne et Zurich à leur tête, ont donné assez de gages à la liberté; ils ont fait assez d'efforts et de sacrifices en sa faveur pour n'être pas suspects aux hommes de progrès, et pour qu'on leur épargne une accusation odieuse, exhumée de 1813 et de 1815. Ces cantons, tout l'annonce, en cas de guerre, ne tourneraient pas leurs armes contre la Révolution, car ce serait les tourner contre eux-mêmes; ce serait, de leur part, un suicide. Ils seraient, au contraire, le premier boulevard de cette France dont un orgueilleux patriciat les éloignait jadis, dans son propre et unique intérêt; et, de même qu'ils se sont parfaitement entendus avec leurs frères de la Suisse française le jour où il a fallu combattre le *Sunderbund* catholique, de même ils marcheraient avec eux d'accord et les rangs serrés le jour où il faudrait résister à un *Sunderbund* européen.

Poussant l'abus de l'hypothèse jusqu'à sa dernière limite, votre correspondant ose présumer que, dans le cas où la Savoie voudrait se faire admettre au nombre des membres de la Confédération helvétique, les Etats suisses allemands la repousseraient, par crainte de fortifier la Suisse française et de compromettre leur prépondérance. Je ne m'arrêterai point à cette idée d'une agrégation d'autant moins probable, que les sympathies des Savoisiens demanderaient plutôt une nouvelle réunion à la République française, et que d'ailleurs celle-ci s'opposerait indubitablement à cette fusion d'un territoire voisin qui lui a longtemps appartenu. Je me bornerai à faire observer qu'en apportant une simple série de suppositions dans ce procès intenté à des Peuples qui possèdent d'anciens et de nouveaux titres à la confiance fédérale, on prétendrait en vain exercer quelque influence sur l'opinion.

Mais Berne et les autres cantons particulièrement mis en cause sont protestants! Notre correspondant les signale comme tels, bien que Soleure, Argovie et Saint-Gall en grande partie soient catholiques, sans parler de Lucerne, aujourd'hui acquis à la majorité démocratique. Il comprend même dans son réquisitoire *les plus ardents démocrates genevois* appartenant ou sympathiques au culte protestant, culte ayant pour base, on le sait, le principe de progrès et d'indépendance! Et voici en quels termes il s'exprime à ce sujet :

« Genève surtout est travaillé par le protestantisme intolérant. C'est en vain que M. James Fazy éclairé par sa haute intelligence sur le véritable ennemi qu'il lui fallait combattre, a tenté, dès les premiers jours qui suivirent la révolution d'octobre, de se rallier les populations catholiques dans le but de serrer au plus près les conservateurs protestants. Telle est la force des traditions et de la routine, que, *presque dans le sein même de son parti*, ce chef de la révolution genevoise a rencontré sur ce terrain d'insurmontables obstacles. »

Ce blâme, jeté à la face d'une partie des démocrates de Genève, au bénéfice et en l'honneur d'un seul, est-il fondé? est-il d'une bonne politique? Non. — Ne doit-on pas, tout en accordant à M. Fazy la somme d'éloges que lui valent d'importants services rendus à l'opinion radicale, s'abstenir d'attaquer des citoyens qui se sont aussi distingués dans les luttes contre l'aristocratie et dont le tort serait, suivant la critique, de demeurer attachés à la religion du libre examen, et de vouloir le maintien de la neutralité, cette garantie qui, déjà plus d'une fois, a efficacement protégé la Suisse?

Or, remarquons ici que le correspondant paraît voir la Suisse française dans Genève exclusivement, car il ne donne pas même une mention au canton de Vaud, à des patriotes éminents, tels que les Druey, les Blanchenay, les Véret, les Yetel, etc. Aurait-il donc, ainsi que je l'entrevoyais d'abord, écrit sous une préoccupation toute locale, sous une inspiration toute personnelle?

Quoi qu'il en soit je me demande quel bien pourrait produire son article soit au dehors soit au-dedans de l'Helvétie. D'un côté il la représente comme étant incessamment en proie à des discussions politiques et religieuses, de l'autre il s'énonce de manière à aggraver le mal en ajoutant par d'inquiétantes suppositions aux causes de rivalité et de défiance. Ses critiques, ses appréciations heureusement inexactes doivent sans doute être attribuées à l'erreur et non à de mauvaises intentions. Toutefois, quiconque aime et connaît la Suisse actuelle se joindra à moi pour les repousser.

Mon opinion à cet égard se trouve d'ailleurs fortifiée par un acte de haut libéralisme, c'est-à-dire l'abolition des capitulations militaires votée récemment à une majorité considérable et qui se compose d'Etats situés sur les différents points de la confédération.

La partie avancée de la Suisse française, je me plais à le rappeler, s'élevait depuis longtemps contre ce service mercenaire et abusif, qui, autorisé ou toléré par des peuples libres, n'en paraissait que plus avilissant et que plus odieux. En prononçant aussi sa suppression définitive, les Suisses-Allemands se sont identifiés avec un sentiment digne et vraiment national; ils ont consacré avec non moins d'énergie que leurs frères de Genève et de Vaud, leur refus de fournir des satellites à l'absolutisme et à la tyrannie.

Le parfait concert de l'orient et de l'occident de l'Helvétie en faveur des principes d'honneur, d'indépendance, de liberté et de progrès, pouvait-il se manifester d'une manière plus éclatante?...

ÉLISÉE LECOMTE,
Ancien rédacteur en chef du *Journal de Genève*.

NOUVELLES DIVERSES.

La proposition d'amnistie, discutée dans le quatrième bureau, n'y a pas trouvé d'adversaire plus violent que le héros des massacres de la rue Transnonain. La discussion a été engagée par M. Charras, l'un des auteurs de la proposition. Selon lui, elle ne devrait rencontrer aucune opposition. Ce n'est pas la première fois qu'elle est présentée. Or, on a remarqué que, à chaque fois, elle se trouvait appuyée par un nombre de partisans successivement plus considérable, accueillie par des sympathies successivement plus prononcées; c'est en présence de ce symptôme incontestable et significatif que l'honorable orateur et ses collèges, MM. Pascal Duprat et Latrade, ont pensé que le temps était venu de renouveler la proposition de l'*amnistie*. Il espère que l'Assemblée législative ne négligera pas une occasion si précieuse d'inaugurer son installation par un de ces grands actes, si efficaces pour ramener au milieu des partis la concorde et les sentiments de la fraternité.

— M. Desmousseaux de Givré, qui, à ce qu'il paraît, n'a pas complètement tenu compte des manifestations violentes de mécontentement que sa thèse a soulevées avant hier dans la réunion du conseil d'état, s'est prononcé pour l'amnistie; mais sous la réserve de procéder par catégories et progressivement.

—Des journaux ont affirmé que M. Bugeaud avait déclaré qu'on ne dominerait la position qu'en proclamant d'abord l'amnistie, et en poussant une armée française jusqu'au Rhin; certes les journaux étaient bien mal renseignés. L'argumentation à laquelle s'est livré avec plus de passion que de lucidité et de talent M. Bugeaud, a prouvé péremptoirement que ce ne sont pas ses sympathies pour les condamnés ou suspects politiques, qui lui ont rendu impossible son entrée au nouveau ministère.

—Les réélections sont fixées pour toute la France, au dimanche 22 juillet.

— On a annoncé aujourd'hui à l'Assemblée, la mort le M. Chapon, représentant du Peuple.

— Les représentants élus par l'Algérie, sont les citoyens Emile Barrault, Henri Didier et de Rancé.

— M. le maréchal Bugeaud racontait ainsi ses négociations avec M. Dufaure :

« M. Dufaure m'avait demandé la lune, je la lui avais donnée. Ensuite il m'a demandé le soleil. C'était un peu plus difficile; néanmoins, je le lui avais donné tout de même. Alors il lui a fallu les étoiles. J'avais bien envie de refuser, parce que çà n'allait pas tout seul. Enfin, j'avais voulu faire preuve de bonne volonté, et j'avais donné les étoiles. Mais ne voilà-t-il pas que cet insatiable me demande le *Père éternel*... Ah! cette fois c'était trop fort, et je lui ai dit d'aller le chercher lui-même. *(Courrier de l'Eure)*.

—Le 15[e] bureau a procédé, dans sa séance d'aujourd'hui, à la vérification des pouvoirs des représentants de l'Algérie. La majorité, moins deux voix, s'est prononcée pour un ajournement. Elle a pensé que le nombre des voix donnés aux trois candidats qui en ont eu le plus et que nous avons fait connaître, n'était pas assez considérable, eu égard à celui des personnes à voter.

Le bureau central de l'Algérie a annulé, comme inconstitutionnels tous les bulletins donnés à M. d'Aumale, portant outre son nom, la qualité de *duc*. Le 15[e] bureau a confirmé cette décision. Mais il a été plus loin. M. le général Cavaignac a appelé l'attention de ses collègues sur les billets portant le nom seul de ce candidat, qu'il a signalés comme une protestation politique, et sur son observation, ils ont été invalidés comme s'adressant à une personne frappée d'une incapacité spéciale.

— M. Dufournel a déposé une proposition relative à la création d'une caisse générale de retenues et de pensions, et à l'institution des sociétés de secours mutuels.

— M. Paulin Gillon a déposé une proposition relative à la suppression de la prestation en nature, pour l'entretien des chemins vicinaux.

— M. Creton a déposé deux propositions, l'une, tendant à l'abrogation des lois du 10 avril 1832 et du 26 mai 1948; l'autre relative à l'impôt sur les boissons.

— Les bureaux ont nommé aujourd'hui une commission chargée de régler les comptes d'emplois des crédits ouverts pour dépenses de sûreté générale pendant la gestion de M. Lacrosse, en qualité de ministre de l'intérieur. Elle se compose de MM. Dubois, Crestin (Léon), général Lebreton, Fournier, Faure (Hautes-Alpes) Fourneau, de Rancé, Ravillon, Riché, Legrand, Goget-Dabignon, de Roger, Roux-Carbonnel, Vast-Vimeux, Payer.

La commission *d'amnistie* est formée. Elle se compose de MM. Vezin, Gasc, Baze, Luchet, d'Albuféra, Dupré, Créton, Périer (Casimir), Flandin, Etchewerry, Labordère, Abrion, Dampierre-d'Hornoy, Garnon, Leverrier, Roger (du Nord.)

— Lundi dernier, à Cork, un homme et sa femme passaient sur le Pont-du Nord, quand une femme s'approche d'eux et le réclame comme étant son mari. Cet homme ne peut nier le fait. Alors une dispute en bonne forme s'engage entre les deux rivales. La querelle était à la hauteur des circonstances quand soudain une troisième femme s'ouvre un passage à travers la foule et réclame également le même individu comme le sien Toutes les trois criant alors à l'envi, s'élancent sur le coupable, l'une tire à droite, l'autre à gauche; chacune d'elles veut en avoir pied ou tête.

Les spectateurs rient et se gardent bien de mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce, ils laissent agir le beau sexe; qui sait comment cette scène aurait fini; si la police n'était venue arracher Bridewell à la tendresse de ses trois femmes. Cet épouseur est laid, borgne et boiteux. Oh! femme! Milton avait donc raison quand il t'appelait : *Fair defect of nature*, un beau défaut de la nature. Tes caprices sont incroyables de folie, et pourtant le sage t'adore!... Les Anglais sont de si grands épouseurs, qu'il y en a qui ont des femmes dans toutes les nations de l'Europe et même dans le Nouveau-Monde.

Avis de M. Bravacki, docteur-médecin, rue Saint-Paul, 15, aux parents, pour prévenir l'attaque du choléra chez leurs enfants.

Autres temps, autres traitements.

Dans beaucoup de maisons, ces jours passés, à des enfants atteints de la diarrhée, attribuée toujours par les parents à la dentition, on a donné des sirops vomitifs (d'ipékakuana, de scille, etc., etc.) pour les faire vomir.

Tous ces enfants sont devenus subitement cholériques après ces médicaments et ils ont succombé. Que ces malheurs servent d'avertissement aux parents et aux nourrices, voici un *axiome médical* que l'on oublie.

Autres temps, autres traitements.

Le temps du règne du choléra doit faire *exception* aux règles des traitements vomitifs, purgatifs, des boissons à la glace, etc., qui, tous, agissent actuellement comme des poisons et des générateurs du choléra.

Si ces enfants avaient pris le sirop innocent de diacode avec des lavements et cataplasmes analogues correspondant à ce sirop, etc., etc., tous auraient encore vécu aujourd'hui.

Il vient de paraître chez Arthur Bertrand, rue Hautefeuille, 23, un livre intitulé : *Voyage en Californie*. Description de son sol, son climat, ses mines d'or, par Ed. Bryant, dernier alcade à San-Francisco. Traduit de l'anglais par X. Murmier, qui a déjà attaché son nom à une foule de travaux géographiques estimables, ce livre (format Charpentier, 3 fr. 50), est le guide indispensable pour ceux qui veulent aller en Californie, ou seulement connaître la contrée.

CHATEAU ROUGE. — Samedi, 9 juin, l'administration du Château-Rouge, jalouse de soutenir la réputation de ce vaste établissement, de la surpasser même, donnera une *Grande Fête de nuit* qui, tout en rappelant celles qui ont fait la vogue de ce splendide jardin, s'en distinguera par l'éclairage d'un genre tout nouveau et par un système d'illumination inconnue jusqu'à ce jour.

VARIÉTÉS.

LE PAYSAN PLAIDEUR.

Nous avons annoncé, dans le temps, à nos lecteurs, l'apparition d'un nouveau journal en Savoie, consacré exclusivement aux intérêts des habitants de la campagne. Le *Paysan* (tel est le titre de ce journal) remplit dignement sa mission démocratique. Les conseils qu'il donne au paysan savoisien peuvent être adressés utilement au paysan français : c'est à ce titre que nous croyons devoir donner place dans nos colonnes à quelques extraits des articles qui nous paraîtront les plus remarquables. Nous citons :

L'homme n'est vraiment libre et indépendant que sur le champ dont il est le propriétaire.

Le paysan a parfaitement compris cette grande vérité; il a voulu posséder, surtout pour être libre et indépendant. Mais son amour pour le sol n'a pas toujours été contenu dans de justes limites; il a été souvent excessif.

Qu'est-il résulté de l'amonr pour les fonds de terre porté à l'excès?

Deux mauvaises choses : la division presque infinie des propriétés foncières et la passion des procès.

Ce sont là deux grandes causes d'appauvrissement pour les cultivateurs savoisiens. Nulle part les fonds de terre ne sont émiettés comme dans la Savoie. Nulle part il n'y a, proportion gardée de la population, autant de procès que dans ce pays.

Le paysan est en général plus jalonx de son champ, de son pré que l'amant le plus passionné ne l'est de sa maîtresse.

Nous parlerons dans un prochain numéro des inconvénients que produit la division des terres lorsqu'elle est poussée trop loin. Aujourd'hui parlons des procès.

Qu'est-ce qu'un procès?

C'est un duel. Un duel non à l'épée, non au pistolet, mais à la bourse.

Le procès ne fait pas couler le sang, n'enlève pas la vie; mais il tue le cœur, il tue la fortune.

Deux plaideurs sont comme deux duellistes qui s'enferrent.

Celui qui gagne perd; il perd son temps, son repos, l'affection qu'il avait pour le voisin avec lequel il plaide et son argent.

Que gagne-t-il? La haine du vaincu et l'habitude de fréquenter la ville; c'est-à-dire de voir des procureurs, des avocats, des greffiers; des huissiers et puis des aubergistes.

Deux paysans plaident. Le demandeur soutient qu'il est en droit de passer sur le champ du défendeur pour arriver au sien; celui-ci le nie.

Que deviendront ces deux champs à la fin du procès?

Ils quitteront la campagne pour aller en ville.

Comment cela?

Convertis en argent, ils entreront dans la poche des avocats, des procureurs, des greffiers, des huissiers et des traiteurs.

Le plaideur de profession conserve son cœur, mais il le conserve pour haïr; le sentiment religieux, qui est tout amour et charité, en est sorti.

Si vous voulez savoir si les habitants d'une commune sont en général à leur aise, ne demandez pas s'ils sont laborieux et économes; mais dites : Plaident-ils? Si on vous répond que non, vous apprenez par là ce que vous voulez savoir : vous concluez qu'ils sont à leur aise.

C'est une règle qui ne souffre presque pas d'exception. Toutes les communes en Savoie qui aiment les procès vont en s'appauvrissant à vue d'œil. La culture des terres y est négligée, les propriétés foncières y sont de très peu de valeur, et les expropriations forcées très nombreuses.

Le Savoyard est laborieux; que lui faut-il donc pour qu'il devienne libre, indépendant et heureux? Cesser de plaider.

Chaque commune n'a-t-elle pas ses hommes sages et de bons conseils? Eh bien! que les paysans, quand des difficultés s'élèvent entre eux, commencent par consulter ces hommes prudents de la campagne, dont les avis ne coûtent rien; qu'ils y aillent jusqu'à trois fois. Ce n'est qu'en désespoir d'arrangement qu'ils doivent se rendre chez les sages des villes qui ne donnent RIEN POUR RIEN.

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

Bourse de Paris du 6 juin.

Il ne se faisait aucune affaire hier soir au passage de l'Opéra, et ce matin ces transactions étaient encore très rares avant la Bourse. On a fait quelpues rares affaires sur le 5 0|0 de 81 15 à 81 10.

1 *heure*. — Le parquet a relevé un peu les cours de la coulisse. Il a fait 81 20 et 81 25 on est resté quelque temps incertain dans un prix.

On ne croit pas que le message soit présenté aujourd'hui. D'ailleurs, dans le cas contraire, il ne pourrait pas être connu à la Bourse, car la séance de l'Assemblée a été indiquée que pour deux heures, et ce message ne serait probablement pas lu dès le début de la séance.

On dit que la dépêche télégraphique annonçant la reprise des hostilités contre Rome faisait supposer qu'il y aurait le lendemain un résultat définitif. Le ministère a voulu attendre de nouvelles dépêches avant de terminer la rédaction de son linitoire.

On paraît eonvaincu à la Bourse que le ministère ne tardera pas être en dissolution.

2 *heures*. — Le bruit se répand que les Français sont entrés à Rome. La rente est plus ferme, elle a repris à 81 75. Le 3 0|0 se tient moins bien que le 5 0|0, quoique ce soit demain qu'on détache le coupon de semestre.

3 *heures*. — Le bruit que le maréchal Bugeaud était bien malade a fait fléchir un moment la rente à 81 25 au parquet, et à 81 dans la coulisse; mais le parquet a repris ensuite à 81 60 pour la clôture.

La banque de France a fait 2,175 et a remonté à 2,190. L'Orléans a été demandé de 750 à 760, Vierzon a fléchi de 275 à 272 50, le Nord était de 405 à 407 50.

4 *heures*. — Après la bourse le 5 0|0 était à 81 70.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1[er] cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0|0 j. du 22 mars. .	81 50	81 75	81 15	81 60	81 70
4 1|2 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0|0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	67 »
3 0|0 j. du 22 déc. . .	52 20	52 70	52 10	52 45	52 60
Action de la Banque.	2200 »	2200 »	2175 »	2190 »	2200 »
Obligations de la Ville	1200 »	» »	» »	1200 »	1075 »
4 canaux avec prime.	1000 »	» »	» »	1000 »	1000 »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	50 »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	800 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	55 »
Caisse hypothécaire..	135 »	» »	» »	135 »	135 »
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2750 »	» »	» »	2750 »	2700 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	67 1|4	Belgique, Emp. 1840..	89 »
Emprunt romain.........	» »	Belgique, Empr. 1842.	89 »
Emprunt d'Haiti.........	» »	Belgique, Trois 0|0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1|2 hollandais....	» »
Dette passive..............	» »	Empr. portugais 5 0|0..	» »
Trois 3 0|0 1841...........	» »	Emprunt du Piémont..	» »
D° Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	» »

	CHEMINS DE FER.	1[er] cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	370 »	370 »	370 »
	Versaille, R. D.	177 50	177 50	177 50
	Versailles, R. G.	155 »	155 »	155 »
	Paris à Orléans,	750 »	760 »	760 »
	Paris à Rouen,	495 »	500 »	500 »
	Rouen au Havre,	245 »	245 »	250 »
	Avignon à Marseille,	185 »	185 »	185 »
	Strasbourg à Bâle,	98 75	98 75	97 50
	Du Centre,	275 »	272 50	285 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	400 »	400 »	402 50
	Du Nord,	405 »	407 50	408 75
	Paris à Strasbourg,	356 25	356 25	356 25

SPECTACLES DU 7 JUIN 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Cid, le Menteur.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Torréador.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Bourgeois des Mrtiers, ou le Martyr de la patrie.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Représentation extraordinaire.
VAUDEVILLE. — La Conspiration de Mallet.
VARIÉTÉS. — Le Fil de la Vierge.
GYMNASE. — La Montagne qui accouche, Brutus, L'hurluberlu, Néron, un Duel chez Ninon.
THÉATRE MONTANSIER. — Ma Maîtresse, un Cheveu, Exercices icariens, la Grosse caisse ou les Elections, Exercices aériens, la Belle Cauchoise, Chansonnette.
PORTE SAINT-MARTIN.—
GAITÉ. —
FOLIES-DRAMATIQUES. — La Graine de Mousquetaires, Prodigalités de Bernerette, Adrienne la Couvreuse.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Les Faubourgs de Paris.
THÉATRE-CHOISEUL. — Un bureau d'omnibus, le Petit Prophète, Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Mariage d'amour, la Californie.
CIRQUE-NATIONAL—Champs-Elysées.—Ouverture, à 8 heures Soirée équestre.
CASINO DES ARTS. — Boulevard Montmartre, 12. Tous les
SPECTACLES-CONCERTS.—Tableaux vivants.
PPODROME, barrière de l'Etoile. — Exercices équestres, les dimanche, mardi, jeudi et samedi.
DIORAMA (Bazar Bonne Nouvelle). — Vue de l'Eglise Saint-Marc.
soirs à sept heures grand concert. Prix, 1 fr.
PANORAMA. Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.
CHATEAU ROUGE. — Bals les dimanche, lundi et jeudi.
JARDIN-MABILLE. — Bals les mardi, jeudi, samedi et dimanche.
CHATEAU DES FLEURS. — Tous les soirs à sept heures, concert vocal et instrumental; tous les jours fêtes et promenades de 1 heure à 5.
CLOSERIE DES LILAS. — Bals les Dimanch, Lundi et Jeudi.

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et C[e], rue Bergère, 20.